



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



ENVIRONNEMENT

E Cotule au propre

INTERVIEW

*Paul Trojani,
passage
de relais*



ENVIRONNEMENT

*Insectes
sur liste rouge
de protection*



1,60€

SEMAINE CORSE P4 • BRÈVES P8 • FUSINA P26 • AGENDA P27



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

A RADIO DI A CORSICA

Di poi più di 30 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.COM

Confidences !

Confidences, voilà le mot tendance de ce mois d'octobre. Et ils sont nombreux ceux qui veulent nous faire faussement partager leurs petites indiscretions sous le sceau du secret. Pas sur l'oreiller, ou alors il faudrait un très grand lit, mais sur un beau canapé aux couleurs acidulées dans un loft cosu et devant une animatrice toute ouïe. Orchestration télévisuelle d'un savant bavardage pour essayer de nous faire entrer dans la sphère personnelle des candidats à la prochaine élection présidentielle. Sauf que, je ne sais pas pour vous, mais moi, je n'ai pas envie de pleurer avec Marine quand elle nous parle de son enfance et soyons clairs -comme René Char- ces larmes méprisent les confidents. Je me fiche de savoir que Nicolas n'arrive pas à tutoyer Bernadette ou qu'Arnaud aime Cloclo... Des ambitions intimes plus proches de la consternation partagée.

Et puis, il y a les confidences écrites, échanges épistolaires entre deux amants ou épanchements révélateurs d'un Président en exercice. Des confidences qui interrogent. Celles d'Anne, maîtresse qui a choisi de vivre dans l'ombre de la double vie de François et qui souhaite peut-être que le monde entier la reconnaisse comme la seule femme aimée d'un Président admirateur de Pétain et décoré de la Francisque, il ne faudrait quand même pas l'oublier! Et enfin, les confidences d'un autre François, vivant lui, qui pour fêter la fin de son quinquennat ne trouve rien de mieux à faire que de se mettre à dos la magistrature et son propre parti. À se demander si ces aveux enregistrés sont l'annonce d'un suicide électoral ou la promesse d'une politique de la terre brûlée avant son départ de l'Élysée.

Il ne faut jamais faire de confidences, cela abîme les sentiments disait Raymond Queneau. Force est de constater que le sentiment face à cette politique spectacle est désormais plus proche du dégoût que de l'espoir. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Disprezzu linguisticu

Ci ramintemu chì, annu, à l'Assemblea naziunale, una pruposta di lege di u gruppu ecologicu, purtendu nantu à l'insignamentu immersivu di e lingue regionale è a so prumuzione ind'u spaziu publicu è audiovisivu, ùn hè passata d'una voce. Venia dopu à l'interru di fattu di a pruposta custituzionale autorizendu a ratificazione di a cartula di e lingue regionale o minò, trà u votu d'una quistione prealabile da u Senatu u 27 d'ottobre 2015.

Facenu oramai 30 anni chì a manca ghjoca cù e rivendicazioni linguistiche. In u 1984, u Partitu Socialistu avia fattu una pruposta di lege per mette in ballu u dirittu à a sfarenza linguistica è culturale à prò di e cumunità avendu una lingua sfarente di u francese. Vulia ch'ellu garantiscu u Statu l'usu di e lingue regionale ind'è tutti l'atti di a vita publica. Devianu esse finanzate e spese impurtante di stu bilinguismu da una tassa speciale nantu à i cuntratti d'assicurazione.

In u 2012, era l'ingaggiamentu 56 di u programma di u candidatu Hollande. Avia scrittu è dettu parechje volte ch'ellu feria ratificà a cartula europea. Hà aspettatu u mumentu ch'ellu ci vulia: l'annata di l'elezzione regionale, sapendu ch'ellu ùn avia da sbuccà. Cum'è sempre.

L'ultima prova, quella di Jospin in u 1999, ùn avia francatu a tappa di u Cunsigliu custituzionale. Chirac, ind'a so qualità di garante di e stituzioni, s'era uppostu allora à una revisione custituzionale. Hollande, per contu soiu, ùn hà mancu pruvatu. Tandù, per adattà a Custituzione à a cartula, un prugettu di lege hè statu presentatu più d'un annu fà in Cunsigliu di i ministri, malgradu l'avisu negativu resu nanzu da u Cunsigliu di Statu considerendu sta revisione quasi cum'è un « attentatu ghjuridicu ».

Ma perchè tutta sta cumeria ? Certi dicenu chì u prugettu di ratificazione hà per scopu di fà crede à i militanti di e lingue regionale chì u governu vulia veramente ghjunghje ci. È chì sta vulintà hà fiascatu colpa à a diritta cum'è l'hà fattu valè Valls, scurdendu si di mintuvà chì i radicali di manca è i partigiani di Chevènement s'eranu associati à u rifiutu di a diritta senatoriale. Di sta pulitica di e bone intenzione falze, ùn sapimu di chè pudimu stunassi u più. In tantu, s'hà da compie stu mandatu presidenziale nantu à un novu disprezzu linguisticu... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista,
12, Quai des Martyrs de la Libération,
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication - Rédacteur en chef
Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email: journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA - RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales - Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO - RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO
Tél. 09 67 48 71 56 - 04 95 32 89 95

Annonces légales - Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoi,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 03191 88773 - ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche
des
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



MÉDITERRANÉE

Nouer des liens durables avec Malte



Photo Manon Perelli

Le président de l'Assemblée de Corse s'est récemment rendu sur l'archipel méditerranéen accompagné d'Henri Malosse. Une visite qui intervient quelques mois avant que Malte ne prenne la présidence de l'Union Européenne et à l'occasion de laquelle la délégation corse a rencontré de nombreux membres du gouvernement maltais.

316 km², une population semblable à celle de la Corse et une économie qui va bien. Depuis son indépendance en 1964, Malte a parcouru du chemin. Au point d'être aujourd'hui l'exemple même d'une émancipation réussie et d'avoir intégré l'Union européenne depuis 2004. C'est dans ce petit Etat méditerranéen, pas si éloigné des côtes corses, que se sont rendus le président de l'Assemblée, Jean-Guy Talamoni, et l'ancien président du Conseil économique et social européen et conseiller auprès de l'Exécutif et de la présidence de l'Assemblée, Henri Malosse, du 10 au 13 octobre.

Dans le cadre du développement des relations européennes et internationales voulu par la nouvelle mandature, ils y ont rencontré de nombreux membres du gouvernement, et représentants monde économique et politique, afin de poser les bases d'un rapprochement durable entre les deux îles.

Une visite qui intervient à un moment important, puisque Malte prendra la présidence de l'Union européenne pour six mois le 1^{er} janvier prochain. «L'objectif central de cette visite était de tisser des liens avec le pays qui va présider l'UE. C'est très important pour nous d'avoir cette passerelle efficace que va constituer Malte, compte tenu du nombre de dossiers concernant l'Europe que nous avons», souligne ainsi Jean-Guy Talamoni. «Pendant les six mois qui viennent, ce sera un moyen pour la Corse d'être associée et de participer indirectement à un certain nombre de politiques qui seront décidées lors de cette présidence», appuie quant à lui Henri Malosse.

Au cours de sa visite, Jean-Guy Talamoni a pu rencontrer Henry Camilleri, chargé de la mise en place de cette présidence, qui lui a indiqué que la problématique insulaire constituera un axe important

de la présidence maltaise. Pour preuve, Malte a d'ores et déjà saisi le Conseil économique et social européen sur le sujet. De facto, la présidence maltaise peut donc être particulièrement intéressante pour la Corse.

Plus loin, ce déplacement a aussi été l'occasion de nouer des contacts entre les deux îles qui aspirent à développer des coopérations concrètes, à commencer par les échanges linguistiques. En effet, Malte, forte de son anglophonie, est devenue la 5^e destination internationale pour apprendre l'anglais. Un atout de poids. Dans le même temps, le français apparaît pour les Maltais comme une langue de prestige et un instrument très utile sur le plan commercial. Devant ce constat, le président de l'Assemblée de Corse a proposé au ministre de l'Éducation maltais de mettre sur pied un système d'échanges linguistiques au travers lequel de jeunes Corses pourraient partir apprendre l'anglais à Malte, tandis que de jeunes Maltais viendraient apprendre le français en Corse. Une idée qui a fait mouche. «Le ministre de l'Éducation m'a fait une proposition ferme d'accord concernant ces échanges linguistiques», indique Jean-Guy Talamoni, notant cependant que la conclusion de cet accord se heurte à un obstacle juridique: «La CTC en l'état du droit positif ne peut pas passer de convention avec un état. Mais nous allons trouver les moyens de contourner cette difficulté juridique, peut-être en passant un accord simultanément avec les cinq régions de Malte». Sans attendre, dans les prochains jours auront lieu des consultations des différentes institutions concernées en Corse afin de réfléchir à comment construire ce partenariat linguistique qui peut être «extrêmement intéressant pour la Corse». ■ Manon PERELLI

ENSEIGNEMENT

SAVERIU LUCIANI EN VISITE DANS LES COLLÈGES: REDYNAMISER LE CORSE DANS LE SECONDAIRE

Saveriu Luciani, conseiller exécutif en charge de la langue corse était en visite le 18 octobre au collège Orabona de Calvi. Première étape d'une série de rencontres entre les enseignants bilingues et l'élu, cet entretien s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'état et la collectivité territoriale de Corse, acté dans les conventions état/région et dont la nouvelle mouture 2015/2020 sera signée le 2 novembre prochain. Cette feuille de route aura donc deux objectifs centraux: la généralisation progressive de l'enseignement bilingue à partir de l'école maternelle et l'intégration de la langue et de la culture corses à tous les niveaux d'enseignement et de formation. «*Cette convention englobe toute la politique éducative de la CTC. Nous allons engager dix millions d'euro dans les cinq années à venir pour les centres d'immersions et pour d'autres mesures mais surtout nous voulons développer le Corse dans le secondaire qui n'est pour l'instant pas à la hauteur des objectifs.*»

En effet par le biais de ces rencontres dans les établissements du secondaire, l'exécutif veut toucher du doigt un point noir dans les statistiques sur l'enseignement bilingue. Lors de son rapport, la CTC a établi que si en primaire 100% des élèves reçoivent un enseignement en langue corse et que 35% sont en filière bilingue, ce chiffre baisse de moitié à partir de la sixième. «*Nous devons construire la société bilingue de demain par nous-même et, aujourd'hui, les chiffres du secondaires sont inquiétant et nous devons y remédier. C'est pour cela que nous allons mettre le paquet à ce niveau-là et ce tour de Corse que nous allons faire ce tour des collèges, cela va nous permettre de dresser une synthèse et faire des propositions beaucoup plus précises au rectorat en matière de développement des filières bilingues.*»

Si ces chiffres sont inquiétants pour la CTC, cette première réunion n'aura pas confirmé ce mauvais résultat, au contraire, le collège de Calvi fait figure de bon élève. Sur les 458 élèves inscrits, 28% sont en filière bilingue contre 16% en moyenne en Corse et seulement 64 n'ont pas de cours de corse. «*Notre secret, si l'on peut dire, c'est d'abord l'entente entre nous. Nous travaillons ensemble pour créer des interactions entre les matières autour de la langue corse*» nous explique Anna-Laura Cristofari, professeur d'histoire géographie bilingue. Une bonne surprise pour Xavier Luciani également: «*Nous sommes en présence d'une équipe dynamique avec des professeurs de corse et d'autres matières non linguistiques qui sont engagés dans le processus de bilinguisme. Cette rencontre est une très bonne expérience pour nous.*»

■ Pierre PASQUALINI



Photo Telepaese

TROIS QUESTIONS À...



Photo Telepaese

HÉLÈNE PAOLINI-SAEZ

directrice du laboratoire régional d'archéologie.

Quel est le but de ce colloque du laboratoire régional d'archéologie ?

Ce colloque a pour but de présenter différents résultats sur la région en général et sur la Balagne en particulier à travers quatre thématiques, à savoir l'archéologie, l'histoire et la toponymie. Durant trois jours plusieurs participants professionnels et amateurs vont se succéder, l'objectif étant de faire un état des lieux des connaissances sur la microrégion et de permettre au grand public d'aller à la rencontre des gens de terrain, des scientifiques, des universitaires, des institutions comme la direction régionale des affaires culturelles ou encore la collectivité territoriale de Corse et d'échanger avec eux sur ces thématiques-là. La période abordée durant ce colloque s'étend sur six millénaires, on part donc de la préhistoire jusqu'à l'époque contemporaine. Ce sont des rendez-vous qui ont lieu tous les trois ans, le dernier se déroulait à Ajaccio et retraçait six millénaires de l'Histoire du centre ouest de la Corse.

Les archéologues amateurs ont donc une eux aussi une tribune pour s'exprimer ?

Tout à fait, il y a des érudits et beaucoup de gens qui s'intéressent à l'histoire et qui travaillent sur un territoire par passion. Ils ont un regard et des informations à apporter. Il est donc très intéressant de les intégrer à ce colloque et de créer une interaction entre les professionnels et ces érudits passionnés.

Alors ce colloque est organisé par votre association à savoir le laboratoire régional d'archéologie, quels sont les objectifs de cette association ?

Le laboratoire régional d'archéologie est né il y a dix ans cette année, elle compte 2 salariés et une centaine d'adhérents. Elle a plusieurs missions, et la première est de faire de la recherche en archéologie parce que nous sommes avant tout des archéologues. Nous participons ainsi à des recherches, des fouilles et des prospections. L'autre objectif concerne le volet médiation et sensibilisation auprès des publics, aussi bien les jeunes publics dans le cadre d'activités périscolaire, mais également le grand public dans le cadre d'actions comme des conférences ou des visites de sites. Nous sommes donc présents sur beaucoup d'événements comme la fête de la science ou encore les journées du patrimoine. Nos missions sont donc d'amasser des connaissances mais surtout de les transmettre car c'est avant tout l'histoire des habitants de la Corse et de ses microrégions. ■

Propos recueillis par Pierre PASQUALINI.



Vaste opération de nettoyage du barrage d'E Cotule

***Une opération quasi militaire,
c'est ainsi que l'on peut définir***

l'action menée en Balagne

pour nettoyer le barrage d'e Cotule.

Mis en service en 1984, il contient six

cents millions de mètres cubes d'eau,

et est destiné à alimenter

en eau potable toute la microrégion.

Depuis quelques années le lieu était devenu une véritable décharge à ciel ouvert. En effet avant que n'ouvrent les différents centres de tri sur le territoire, les habitants et entrepreneurs venaient déverser leurs gravats ou laisser leurs voitures sur les berges du lac artificiel.

Un lac qui, pourtant, à ses débuts était un endroit privilégié pour les Balanins, qui aimaient s'y promener ou bien pêcher. Aujourd'hui, malgré le travail de l'association de pêche et de protection des milieux aquatiques, les truites se font rares et ce sont surtout des bidons en plastique ou des barres de métal que l'on peut trouver au bout de sa ligne de pêche.

Pour y remédier «l'associu di Palazzi» travaille depuis presque deux ans à une opération de grande ampleur visant, d'une part à redonner à ce lac ses couleurs d'antan, mais surtout à le maintenir propre, et ainsi redynamiser tout le secteur. De plus l'eau de ce barrage alimente une grande partie des habitants de la Balagne, et l'on comprend aisément la nécessité d'une telle entreprise. C'est ainsi que l'association a élaboré un plan de travail pour mener cette action à bien. Durant plusieurs mois les bénévoles ont élaboré un dossier très détaillé contenant une cartographie de la zone, le sondage des sols pour répertorier les différents détritiques et évaluer le tonnage. «*C'est un dossier basé sur un système de management comme dans n'importe quelle entreprise. Il est basé sur les règles environnementales en vigueur pour respecter les espèces animales et végétales des différentes zones. Tout le monde a été concerté, on a travaillé en collaboration avec l'office d'équipement hydraulique de Corse ainsi qu'avec toutes les personnes qui interviennent sur ce chantier. Tout est étudié au millimètre pour que le jour J tout le monde sache ce qu'il a à faire*» explique le président de l'associu di Palazzi, Pierre-Paul Cruciani, avant de rajouter : «*Ce dossier, nous allons l'appliquer sur cette zone, mais nous voulons aller plus loin, nous allons le laisser à disposition des étudiants, des ins-*



« Aujourd'hui, il faut réparer nos bêtises. C'est tout de même l'eau que nous buvons. »

titutionnels, et des associations qui voudraient l'étudier ou l'utiliser sur d'autres lieux.»

Pour le déroulement des opérations, une dernière réunion s'est tenue l'avant-veille. Ultime briefing d'état-major pour dévoiler la zone d'attaque devant quinze entrepreneurs de la région, tous bénévoles, tous à la tête de leurs engins de chantier. Chacun s'est vu assigner le poste qu'il aurait à tenir et la mission qui lui était confiée. Pour Jean-Marc Leca, entrepreneur dans la région, ce nettoyage revêt un caractère sentimental : «Je suis balain et, enfant, je venais souvent pêcher dans ce lac, c'était un endroit connu et aimé de tous et puis nous avons laissé faire et aujourd'hui on a l'occasion de participer à ce nettoyage, pour moi c'était normal de venir aider». Même envie de changer les choses chez Antoine Allegrini : «Nous sommes tous un peu coupables, de manière passive ou active, nous avons tous déversé des gravats ou laissé quelqu'un le faire. Avant il n'y avait pas de recyclerie nous n'avions pas forcément d'autres solutions mais aujourd'hui il faut réparer nos bêtises. C'est tout de même l'eau que nous buvons». Était présent également à cette réunion le président de l'office d'équipement hydraulique de Corse, Xavier Luciani. Celui-ci insiste sur la nécessité de faire de ce lieu, classé Natura 2000, un espace de bien être et le valoriser à travers des chemins de randonnées : «ça serait bénéfique sur beaucoup d'aspects, écologiques d'abord, mais aussi touristiques» insiste-t-il. Il revient aussi sur la salubrité de cette eau : «L'eau d'e Cotule est potable et propre à la consommation et il n'y a aucun risque sanitaire, mais elle nécessite un traitement plus poussé et nettoyer le lac permettrait de le limiter».

Toutes les explications terminées, place maintenant à l'action. Samedi dernier ce sont donc les entrepreneurs bénévoles qui sont entrés en piste. Une journée avec quelques bonnes surprises, comme le soleil, qui a refait son apparition après une fin de semaine chaotique en Corse. Ainsi, comme conscient de ce que ces gens allaient entreprendre pour la planète, l'astre est venu illuminer la vallée et réchauffer ces soldats de l'environnement. Des bonnes surprises donc, mais aussi des moins bonnes. Un premier sondage avait fait état de 370 m³ de gravats, d'une vingtaine de carcasses de voitures, de bateaux ainsi qu'une caravane, de 3 m³ de pneumatiques, et 20 m³ d'ordures ménagères. Le tout abandonné sur les berges ou carrément dans l'eau. Malheureusement d'autres encombrants étaient bien cachés dans les broussailles alentour, ainsi qu'une dernière voiture, laissée en plan la veille dans le lac. Volonté de profiter de cette opération pour se débarrasser d'un véhicule ou dernier acte de résistance d'un soldat isolé du front de l'incivisme ?

Au final on retiendra une première journée couronnée de succès, le gros œuvre a été mené à bien. Il reste désormais deux weekends de travail pour l'association, et pour d'autres bénévoles qui viendront s'occuper des plus petits déchets. Restera ensuite à aménager l'espace et surtout à le maintenir propre. «Il faut être optimiste, aujourd'hui avec l'ouverture des déchèteries les gens viennent de moins en moins jeter leurs détritici ici. Les mentalités ont évolué, mais il faut rester vigilant» note ainsi Pierre-Paul Cruciani. Il reste encore quelques étapes, mais le barrage d'e Cotule a déjà gagné une première bataille importante pour sa réhabilitation. ■

Pierre PASQUALINI

-17% Les chiffres de la semaine
 d'évolution annuelle, au 2^e trimestre 2016, pour le prix de vente au m² des appartements anciens en Corse-du-Sud selon le baromètre des Notaires de France. Le prix moyen s'établit à 2580€.

170 215 Les chiffres de la semaine
 mètres linéaires de marchandises transportés (entrées et sorties) entre Corse et continent en septembre 2016. Les sorties progressent de 6% sur un mois entre Corse et Marseille, mais régressent de 29% sur un mois entre Corse et Nice..

511 Les chiffres de la semaine
 voix pour, une voix contre: le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne a été adopté, en première lecture, le 18 octobre à l'Assemblée nationale.

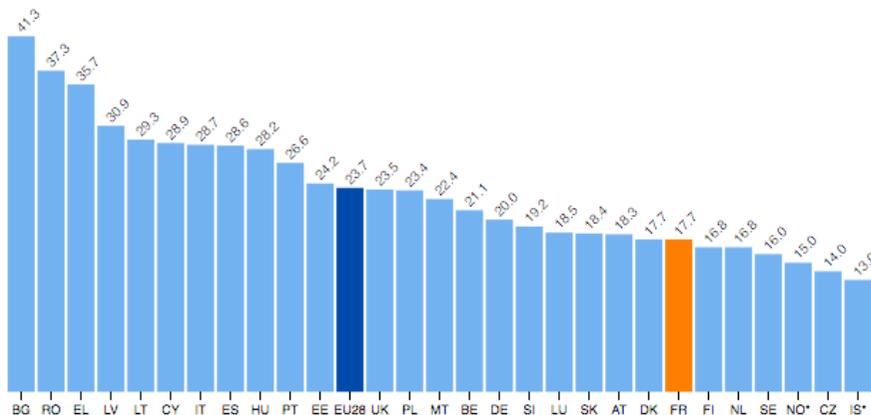
ISULA SURELLA Et le cynips se retrouve marron!

Il est sans doute encore trop tôt pour crier à la victoire définitive. Mais le fait est que la filière castanéicole sarde semble avoir remporté une bataille majeure dans la lutte contre le *dryocosmus kuriphilus*, mieux connu sous le nom de cynips. Présent dans une seule région italienne en 2002, l'insecte parasite du châtaigner voyait six ans plus tard sa présence confirmée en Sardaigne (ainsi que dans le Piémont, la Ligurie, la Toscane, l'Émilie-Romagne, la Lombardie, le Trentin Haut-Adige, la Vénétie, le Latium, les Abruzzes et la Campanie). Après des années d'efforts, et le recours à un autre insecte, le *torymus sinensis*, prédateur du cynips auquel on a également recours en Corse, les castanéiculteurs sardes et l'agence Laore, organisme en charge de la mise en œuvre des politiques agricoles régionales, sont littéralement en passe de recueillir les fruits de cette stratégie. En effet, selon les producteurs, cette saison 2016 pourrait bien être celle de la relance avec un retour à la normale constaté dans les vergers pour ce qui est de la santé des arbres et une production qui, si elle n'atteindra pas des sommets en termes de quantité, s'annonce d'excellente qualité. De quoi redonner du lustre à la traditionnelle « Sagra delle castagne » qui se tiendra en Barbaggia les 29 et 30 octobre. Une situation d'autant plus remarquable qu'elle contraste avec ce qui est observé dans le reste de l'Italie où la châtaigneraie est en péril. Dans la province de Salerne, en Campanie, par exemple, la perte moyenne de production reste de 95%, lorsqu'elle n'est pas totale. ■

Sources: La Nuova Sardegna, Ottopagine, Fredon

L'IMAGE DE LA SEMAINE Part de la population totale en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Par pays, en % (chiffres 2015)



Les pays marqués d'une astérisque ne contribuent pas à la moyenne de l'EU
 Données estimées pour l'EU, provisoires pour les Pays-Bas

Source: Eurostat, EU-Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)

IL FALLAIT LE DIRE « Je veux pour la Corse un statut fiscal et social qui corresponde enfin à ses réalités. (...) Une fois élu, je proposerai une loi qui porte un nouveau statut de la Corse »

a affirmé **Nicolas Sarkozy**, candidat à la primaire de la droite et du centre et nouvelle victime du syndrome « moi président », à l'occasion de sa venue dans l'île les 19 et 20 octobre. Dire qu'on pensait qu'il avait déjà été « une fois élu » et en mesure de faire « enfin » ce qu'il convenait...

« Je veux dire aux Corses que je comprends leurs réactions lorsque l'Etat est injuste à leur égard »

a déclaré le 17 octobre sur CorseNetInfos, le président du Parti Chrétien-Démocrate **Jean-Frédéric Poisson**, autre candidat à la primaire de la droite et du centre. C'est que nous sommes prêts de crouler sous les témoignages de sollicitude et d'empathie! Hâtons-nous de les apprécier: le 8 mai 2017 au matin, c'en sera fini pour 5 ans...

HAUT

Vers de nouvelles règles afin de freiner l'afflux croissant dans l'Union européenne de parasites des végétaux tels que la *Xylella fastidiosa*? Le projet a été approuvé par la majorité des députés de la commission de l'agriculture, le 13 octobre. Le nouveau règlement, qui introduit de nouveaux mécanismes de prévention pour les importations de plantes, doit encore être formellement approuvé par le Parlement européen. Un vote en séance plénière est prévu pour la session du 24 au 27 octobre à Strasbourg.

BAS

Harmonisation? Le 12 octobre, deux amendements portés par le député UDI Charles-Amédée de Courson ont été adoptés en Commission des finances à l'Assemblée nationale. L'un abroge l'exemption de droits de circulation sur les vins, l'autre supprime de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers. Puis le 18 octobre, lors de l'examen en commission du projet de budget de la Sécurité sociale, les députés ont suivi la proposition de Michèle Delaunay (PS) d'aligner la fiscalité du tabac en Corse sur celle en vigueur dans l'Hexagone. Le député LR Camille de Rocca Serra a déposé deux amendements visant à contrer les amendements de Courson.

FRAGILE

Une précarité croissante sur le campus Pasquale-Paoli. C'est le constat posé par France 3 Corse qui, le 17 octobre, consacrait une journée spéciale à « Corte, ville universitaire ». Ainsi, sur 4500 étudiants, 1585 - soit près de 35% - sont boursiers sur la base de critères sociaux et ils sont de plus en plus nombreux, d'année en année, à faire appel à des aides, tant financières qu'alimentaires.

La fin de quinquennat à l'heure des cadeaux fiscaux

Après avoir serré la vis aux contribuables, le gouvernement a annoncé une pause fiscale tombant à point nommé pour l'année de la présidentielle. Passage en revue des heureux bénéficiaires.

C'est bien connu, l'année de l'élection présidentielle est toujours propice aux cadeaux fiscaux. Un moyen comme un autre pour un Président sortant de tenter de (re)gagner des points dans les sondages... Ne faisant pas exception à la règle, le gouvernement a prévu d'intégrer toute une série de carottes fiscales au projet de loi de finances pour 2017.

De l'oxygène pour les ménages

Entre l'impôt sur le revenu, celui sur la fortune, les taxations locales, la TVA et la fiscalité écologique, les ménages auraient subi quelque 45 milliards d'euros de hausse d'impôts au cours des cinq dernières années, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Pour redonner du pouvoir d'achat aux contribuables, le gouvernement a donc amorcé un mouvement de baisse de l'impôt sur le revenu depuis trois ans. Alors que 8 millions de ménages bénéficient d'un geste fiscal en 2016, ils devraient être 5 millions à profiter d'une réduction d'impôt sur le revenu de 20% en 2017, soit un gain moyen estimé à près de 200 €. Sont ciblés « tous les célibataires, divorcés et veufs ayant un salaire inférieur à 1 700 € net par mois, ce seuil étant doublé pour les couples et majoré en fonction des charges de famille ». Un lissage sera aussi effectué entre 1 700 € et 1 900 € pour éviter tout effet de seuil. En pratique, un célibataire sans enfant gagnant 1 700 € mensuels devrait donc voir son impôt sur le revenu 2017 baisser de 191 €, contre 423 € de réduction pour un couple avec un enfant touchant 3 770 € par mois.

Les publics fragiles favorisés

Afin d'accompagner le développement des services à la personne, un crédit d'impôt remboursable de 50 % des dépenses engagées est par ailleurs déjà en application pour tous les actifs employant un salarié à domicile. Jusqu'à présent, cette mesure excluait toutefois les contribuables non imposables. Au nom de la « justice sociale », le ministère de la Santé a donc annoncé que cet avantage fiscal deviendrait universel en 2017.

L'objectif est ici de soutenir le secteur mais aussi et surtout les personnes inactives « en particulier les retraités ou certaines personnes handicapées », pour lesquelles ces services d'aide sont indispensables au maintien à domicile. « Cette mesure bénéficiera à 1,3 million de ménages et permettra une baisse du reste à charge



sur les dépenses de services à la personne de l'ordre de 20 % en moyenne », selon Pascale Boistard, secrétaire d'État aux Personnes âgées et à l'Autonomie. À terme, ce dispositif devrait aussi permettre de créer 30 000 emplois.

Les professionnels ne sont pas oubliés

Bien décidé à jouer sur les deux tableaux, le gouvernement a aussi prévu son lot de cadeaux aux entreprises. Le taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) passera ainsi de 6 à 7 % en 2017, tandis que les PME affichant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros et jusqu'à 75 000 € de bénéfices verront leur impôt sur les sociétés passer de 33,3 % à 28 % pour se rapprocher du niveau de fiscalité européen. D'ici à 2020, toutes les sociétés bénéficieront de cet allègement fiscal.

Notons enfin qu'un décret d'application paru le 9 septembre a d'ores et déjà permis l'entrée en vigueur d'un nouveau crédit d'impôt limité à 750 000 € pour 2017 et destiné aux entreprises de spectacle vivant musical ou de variétés. Ici, ce sont les productions « portées par de petites structures indépendantes » et « les artistes en phase de développement professionnel » qui sont ciblés puisque les spectacles ne doivent pas avoir comptabilisé plus de 12 000 entrées payantes pendant les trois années précédant la demande.

« Pas de sucette fiscale »

Si l'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) a salué l'élargissement du crédit d'impôt pour les services à la personne, ce geste est loin d'être suffisant selon elle.

En cas de handicap, ce sont en effet les aidants familiaux qui sont les principaux intervenants à assurer cette aide humaine indispensable. Or, leur indemnisation au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) n'est que de 3,85 € de l'heure, de surcroît imposable. « L'Unapei demande le retrait de cette imposition qui est incompréhensible et est vécue comme une humiliation supplémentaire par les familles. » ■ Julie POLIZZI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 Septembre 2016, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale :

R.D TERRASSES & PAYSAGES

Durée : 99 ans

Siège social : Route de Pietrosella, 20166 Pietrosella

Capital social : 6000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- la conception, la réalisation et l'entretien des espaces verts publics et des particuliers,
- la création et la gestion des potagers bio de ses clients,
- la pose de terrasses en bois naturel et en composite,
- l'élagage des arbres, le démaquisage des terrains,
- l'achat, la vente et la location de matériaux de jardinage et de construction. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr DUBUIS Jean-Pierre, demeurant 1735 Route Départementale 538, 26350 MONTCHENU (Drôme)

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique. * Décisions réservées à l'assemblée des actionnaires.

L'assemblée des actionnaires est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
- exclusion d'un actionnaire ;
- souscription d'un emprunt ;

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne pourront être cédées à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio
Pour avis, Le président.



Emmanuelle FABREGAT

Avocat

13, Avenue du Maréchal Sébastiani
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.92.81/ Fax : 04.95.31.38.14

Par acte SSP du 12/10/2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée à associé unique.

Dénomination : SASU RIDOLFO

Siège : Résidence Saint Pierre - Avenue Paul Giacobbi - 20600 BASTIA.

Capital : 500 €, divisé en 50 actions de 10 € chacune.

Objet : Activités d'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et maritime et de l'éducation à la sécurité routière, sous réserve d'obtention des agréments, et plus généralement, toutes actions de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Président : Madame **Stéphanie RIDOLFO** demeurant Résidence San Gaetano, Bât. C4, 20600 BASTIA, nommée pour une durée indéterminée.

SCI KELLIV

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Pierre

Bâtiment A - Lieu-dit Pietra Rossa

20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : SCI KELLIV

SIEGE SOCIAL : Résidence Pierre - Bâtiment A - Lieu-dit Pietra Rossa - 20600 Bastia

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : François ASSIRELLI

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Cuttoli-Corticchiato du 26-09-2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BISCOGRAV

Siège : Lieu-dit Chioso Communo, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1200 euros

Objet : Pâtisserie, Biscuiterie, Boulangerie, Production et vente

Président : Monsieur **Christophe, Dany HERBY**, demeurant Lieu-dit Chioso Communo, 20167 Cuttoli-Corticchiato

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

KALLISTE CUISINES

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Immeuble Les Mimosas
RN 198, 20230 Santa Lucia di Moriani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/09/16, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée :

Dénomination : KALLISTE CUISINES

Capital : Le capital social souscrit est fixé à la somme de 10.000 EUROS. Il est divisé en 100 actions.

Objet : La vente, agencement et pose de Meuble Cuisines, de Salles de Bains, d'électroménager, de dressing, de Salon. La vente de carrelage, de faïence, rideau, store, bêche ...

La prise à bail, la location, l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce relatifs à l'activité.

Siège social : Immeuble Les Mimosas, RN 198, 20230 Santa Lucia di Moriani

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation

Président : Madame **MOUNIER Sophie**, demeurant Lieu-dit Terriccio - 20230 San Nicolao

Immatriculation de la société : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

A vis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LOCA MOB

FORME : Société à Responsabilité Limitée

SIEGE SOCIAL : PRADALE, Les 7 Ponts, Route d'Alata, 20090 AJACCIO

OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, l'achat, la vente, la location sans installation, de minibars, d'équipement électroménagers et de mobilier, d'articles de plein air, de jardinage, de quincaillerie, aussi bien à destination des particuliers que des professionnels, la location de bateaux pour la plaisance et plus généralement, toutes activités annexes ou connexes à celles ci-dessus énoncées.

DUREE : 99 années

CAPITAL : Cinq Cent euro

GERANCE : Monsieur **MANCINI Vincent**, demeurant Immeuble Orazzi, Bât.A2, avenue Noël Franchini, 20090 AJACCIO

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 13/10/2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DAV'REPARATION,

Siège social : Chemin d'Acqualonga, Lieudit A RENASCA, route de MEZZAVIA, AJACCIO [Corse]

Objet : Activité de plaquiste, pose de menuiseries et de domotiques hors raccordement électrique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gerance : Monsieur **David Serge DACHY**, demeurant lieudit A RENASCA, Chemin d'acqualonga, route de MEZZAVIA, AJACCIO [Corse],

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO,

Pour avis,

L'associé fondateur.

SASU NET PRO 2B,

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1040 euros,

Siège social : Résidence Artois,
Bâtiment A, Boulevard Benoîte Danesi,
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société par actions Simplifiée Unipersonnelle.

La dénomination de la Société est :
SASU NET PRO 2B

SIEGE SOCIAL : Résidence Artois - Bâtiment A - Boulevard Benoîte Danesi - 20200 Bastia

OBJET : L'objet social est : Le nettoyage et l'entretien ainsi que la remise en état des locaux commerciaux ou d'habitations ainsi que les parties communes des immeubles, le nettoyage à domicile de moquettes, tapis, tentures de rideaux, parquets, l'entretien de tous type de surfaces, ainsi que les travaux d'entretiens des jardins, aussi bien pour Les professionnels que pour les particuliers.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1040 Euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1040 Euros

APPORTS EN NATURE : Néant

Président : Est nommé Président de la Société : Mlle **MOUALEK Cynthia**, Etat civil : Née le 14 Novembre 1982 en ESSONNE (91), en FRANCE, de nationalité Française, majeur. Régime matrimonial : Célibataire [régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare].

Adresse : Résidence Artois, Batiment A, Boulevard Benoîte Danesi, 20200 Bastia

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

PETRA CANATTA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Petra Lunga Salvini,

20146 Sotta

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SOTTA du 17/10/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : PETRA CANATTA

Siège : Petra Lunga Salvini, 20146 SOTTA

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : L'activité de plombier chauffagiste et notamment, la vente et l'installation de chauffage, climatisation, ventilation mécanique, receveurs d'eau chaude y compris énergies renouvelables ; L'entretien de cheminées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. **Jean-Jacques BEAUVARLET**, demeurant Petra Lunga Salvini, 20146 Sotta

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

L'IMMORTELLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30-09-2016 fait à Biguglia (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société par Actions Simplifiées **DENOMINATION** : L'IMMORTELLE **SIEGE SOCIAL** : Route de la Marana - Résidence Marana Beach - 20620 Biguglia **OBJET** : La société a pour objet la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce d'Institut de Beauté y compris la vente de tous produits cosmétiques et de parfums. Accessoirement la vente de tous objets et accessoires. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 500 euros entièrement libéré **PRESIDENT** : Madame MURIANI Cendriline née le 18-03-1979 à Cahors (Lot), demeurant Lieu-dit Acercaja - 15 Route de Casa Rossa - 20290 Borgo, de nationalité Française, pour une durée illimitée. **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes. **IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

A.M.G

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-10-2016 fait à Borgo (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiées **DENOMINATION** : A.M.G

SIEGE SOCIAL : Résidence Casamentu - Bât 2 - Allée des Alouettes - 20290 Borgo **OBJET** : La société a pour objet tous travaux de maçonnerie générale, gros oeuvre et second oeuvre du bâtiment. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 500 euros entièrement libéré **PRESIDENT** : Monsieur DE AZEVEDO CUNHA José Manuel né le 03-06-1970 à Porto (Portugal), demeurant Résidence Casamentu - Bât 2 - Allée des Alouettes - 20290 Borgo de nationalité Portugaise, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes. **IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 13/10/2016, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI BONSAN, **Siège** : AJACCIO [20000], 15, Boulevard Benielli.

Durée : Quatre Vingt Dix Neuf Ans (99 ans)

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : MILLE EUROS (1.000 €). **Apports en numéraire** : MILLE EUROS (1.000 €).

Gérants : Mademoiselle Gisèle BONIFACI et Monsieur François SANTAMARIA sont nommés gérants.

Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2016, à Casanova, il a été constitué une Société par Actions Simplifiées aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées

Dénomination : REGO&VAZ

Capital : 100 euros

Apport : En numéraire

Objet : Maçonnerie générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Siège social : Lieu-dit Piedi Orzo, 20250 Casanova

Président : Monsieur ALVES DO REGO Vitor Manuel, demeurant 20250 Casanova, Lieu-dit Piedi Orzo,

Directeur Général : Monsieur DE SOUSA VAZ Artur Tiago, demeurant à 20250 Corté, cité polycom, avenue du 9 septembre.

L'Immatriculation sera faite au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 Octobre 2016, établi à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : RODOCLE

NOM COMMERCIAL : LE COUDE A COUDE

SIEGE SOCIAL : 6 Rue du DRAGON - Quartier La Citadelle - 20200 BASTIA

OBJET : Restaurant

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 10.000 euros

GERANTS : Monsieur Clément-Pierre CALENDINI, demeurant au 78 Villa Castel Roc à Santa Maria di Lota [20200] ; Monsieur Rodolphe Henri HYVERNAUD, demeurant Résidence Campometa, App 66 à Lieu-dit Campo Meta, 20600 Furiani **IMMATRICULATION** : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 octobre 2016 à LORIENT, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : CORSAZUR

Siège social : Quai de la Citadelle, 20000 AJACCIO

Objet social :

- La location, gestion, achat et vente de bateaux de plaisance ;

- Conseil en gestion et en organisation pour les entreprises nautiques ;

- Conseil et développement commercial (sponsoring) ;

- Entretien de bateaux ;

- Vente de pièces et équipements ;

- Commercialisation de croisières nautiques toutes destinations ;

- Conseil en organisation technique en recherche et développement ;

- Suivi de projets de bâtiments industriels nautiques.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Capital social : 20.000 euros

Présidente : Mme Edmée PLAISANT, 18 rue René Delayre, LARMOR PLAGES [56260].

Directeur Général : Etienne DELAISI, 18 rue René Delayre, LARMOR PLAGES [56260].

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Présidence.



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DE L'ARCHIPEL

FORME : Société Civile Immobilière

SIEGE SOCIAL : Immeuble CHYPRE, 1 Bis, C/O Mr BOYER Baptiste, Résidence des Îles, 20000 AJACCIO,

OBJET : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés des desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage. Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années

CAPITAL : Cent euros

GERANCE : Mr BOYER Baptiste, Maxime, demeurant Immeuble CHYPRE 1 Bis, résidence des Îles, 20000 Ajaccio,

CLAUDE D'AGREMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés. La cession des parts sociales, autres qu'aux associés, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO.

FABRICATION

CORSE MENUISERIE

FA.CO.ME.

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 40.000 euros

Siège social : Lieu-dit Padulone

20221 Valle Campoloro

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/09/2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée :

Dénomination :

FABRICATION CORSE MENUISERIE

Capital : Le capital social souscrit est fixé à la somme de 40.000 EUROS.

Il est divisé en 400 actions.

Objet : La fabrication, la commercialisation, de toutes menuiseries extérieures et intérieurs en Aluminium, PVC et Bois

Siège Social : Lieu-dit Padulone, 20221 Valle di Campoloro

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation

Président : Monsieur BENATI Dominique Henri, demeurant Moriani Plage - Route de San Nicolao - 20230 San Nicolao **Immatriculation de la société** : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/10/2016, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : TURENNE

Siège social : résidence de la palmeraie, 20145 Solenzara

Forme : Société Civile Immobilière **Capital** : 1000 € **Objet social** : acquisition et gestion d'immeuble

Gérant : Monsieur Bernard CLERC, Marques de atalaya-c/pico alcazaba, 15- apto 20, 29680 Estepona Espagne

Gérant : Madame Angélique AGARD, hameau de pianiccia, 20145 Sari solenzara

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

Groupement Foncier Agricole, dénommé

« GFA DE SAINT ROBERT »

Au capital de 137.204 euros

ayant son siège social à TALLONE

(20270), immatriculé au Registre

du commerce et des sociétés

de BASTIA sous le numéro

SIREN 324 498 633,

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 septembre 2016 la collectivité des associés a décidé de nommer comme gérant en remplacement Monsieur Raymond LESCOMBES démissionnaire : Madame Nathalie LESCOMBES demeurant à PUY L'EVEQUE [46700] route de Grezels, née à BASTIA [20200] le 29 décembre 1979.

Date à laquelle la gérance de Madame Nathalie LESCOMBES prend effet : 27 septembre 2016.

Pour avis, La gérance.

N° 20

L'AVENIR "JMBB"

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Immeuble U Renoso
N°70 B - 20240 Ghisonaccia
RCS Bastia 523 780 625

**AVIS DE REMPLACEMENT
DU GERANT**

Aux termes d'une délibération en date du 18 octobre 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :
Monsieur Bernard BELAY, demeurant Immeuble U RENOSU - 20240 GHISONACCIA, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean Marie BELAY.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

Votre publicité dans l'ICN!
2 parutions sur 2 semaines!
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Blanc)
40€
Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveaux clients = 1 parution offerte en plus!
☎ 06 75 12 93 47
jla@corse-information.info

N° 21

PHARMACIE CENTRALE

S.E.L.A.R.L.

Au capital de 458.000 Euros
Siège social :
1, Route de Pietramaggiore,
Punta Rossa 1, 20260 Calvi
RCS Bastia 479 210 056

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2016, l'A.G.E. a décidé de nommer en qualité de cogérants :
- Mme Victoria, Marie-Catherine MATTEI, demeurant Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO
- Mr Gilbert, André, Joachim MATTEI, demeurant Lotissement 164 Marina Di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée et ce à compter de ce jour.

Les fonctions de Mr Jean-François, Sylvestre HYVERNAUD sont maintenues.

Pour avis,
La Gérance.

N° 22

CODONE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social :
Chez Mr GIULY Thomas, 20270 Aléria
509 274 494 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 17 octobre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mademoiselle Bénédicte DUBOUE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Thomas GIULY, demeurant Lieu dit VACCAJA - 20270 ALERIA, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.
Le nom de Monsieur Thomas GIULY a été substitué à celui de Mademoiselle Bénédicte DUBOUE.

Pour avis, La Gérance.

N° 23

PRESSING GRAND SUD

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Galerie Marchande
de «HYPERMARCHÉ U»
Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio B 423 758 598

Aux termes d'une délibération en date du 10 septembre 2016, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Philippe KURSCHAT, demeurant Lotissement Vaccaja, 20137 PORTO VECCHIO, pour une durée indéterminée à compter du 10 septembre 2016.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

**SCIERIE CORSE
DEVELOPPEMENT
Sigle : " S.C.D."**

S.A.R.L. au capital de 462.702 Euros
Siège social : Lieu-dit Farone
Z.I. de Baléone, RN 194, 20167 Afa
R.C.S. : Ajaccio 515 197 317

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2016, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mr Jacques MUFRAAGGI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Mr Sébastien MUFRAAGGI, demeurant Lieudit Cotinetto 20167 APPIETTO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis - La Gérance.

N° 25

SCI SERENA III

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524 €
Siège : 39 Route du Bord de Mer
20200 Miamo

**NOMINATION D'UN
NOUVEAU CO-GERANT**

Par assemblée générale extraordinaire en date à Miamo du 10/09/2016, les associés de la SCI SERENA III ont décidé de nommer en qualité de co-gérant M. Prosper AYMARD demeurant 39 route du Bord de Mer à Miamo, à compter du 10/09/2016.

Pour avis,

N° 26

COGEFO

SARL au capital de 10000,00 Euros
Cours Prince Imperial,
Parking de la Fnac,
20090 Ajaccio 498041169
R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/10/2016 il a été pris acte de la nomination de Monsieur DANIEL RAYMOND FILMONT, demeurant IMM LE FLORINE, BAT B, 20090 AJACCIO en qualité de nouveau Gérant, à compter du 13/10/2016 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur VINCENT JACQUES JULES LANFRANCHI, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 27

**MODIFICATION
DES DIRIGEANTS****SARL TURBOSTAR**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 €
15 Lotissement Calanova
20110 Belvedere Campomoro
Rcs Ajaccio : B 343.102.257

Suivant assemblée générale du 1er juillet 2016, Mme Martine GONICHE, demeurant Lieu dit Lavaud - 24160 GENIS a été nommée gérante en remplacement de Mme Catherine BARLERIN.

Pour avis.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 28

**AVIS DE TRANSFERT
DE SIEGE****Société BARBAT**

SARL au capital de 10.000 euros
Ancien siège social :
23, Rue de Lappe, 75011 Paris
Nouveau siège social :
Route des Sanguinaires
Punta di Frati, Villa Alcludina,
20000 Ajaccio
N°d'identification 800 990 087
RCS Paris

Objet social : L'acquisition, la création, et l'exploitation de tous fonds de commerce de débit de boissons, restaurant, glacier et salon de thé.

Durée de la société : 99 années
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 octobre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social de Paris (75011) 23, Rue de Lappe à Ajaccio (20000) Route des Sanguinaires, Punta di Frati, Villa Alcludina, à compter du 18 octobre 2016. En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :

Article 4 - Siège social
*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé au : 23, rue de Lappe, 75011 Paris.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

*** Nouvelle mention**

Le siège social est fixé à : Route des Sanguinaires, Punta di Frati, Villa Alcludina, 20000 Ajaccio.

Il pourra être déplacé dans tout autre endroit du territoire français par simple décision de la gérance sous réserve de ratification de cette décision par une décision des associés prise selon la règle de la majorité des assemblées ordinaires ; cette décision pouvant intervenir à la suite de la plus prochaine assemblée annuelle.

Tout transfert du siège en dehors de ces limites ne pourra intervenir que par une décision extraordinaire des associés mais prise selon la règle de la majorité des assemblées ordinaires. La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.
Mr GALLES Marc, gérant.

N° 29

**TALLIANCE AVOCATS**

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ « SICO INVEST »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.000 Euros
Siège social : BIGUGLIA (20620)
Zone Industrielle de Tragone
Lot Ascosa
En cours de transfert
507 490 134 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2016, il résulte que le siège social a été transféré de [20620] BIGUGLIA - Zone Industrielle de Tragone - Lot Ascosa à [20620] BIGUGLIA - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 à compter du 13 juin 2016. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 30

SO.GE.P.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social transféré
Immeuble IMHOTEP, ZI de Ceppe
20620 Biguglia
452 251 234 RCS Bastia

Suivant décision de l'associé unique en date du 2/05/2016, le siège social a été transféré à Immeuble IMHOTEP, ZI de Ceppe, 20620 BIGUGLIA, à compter du 2/05/2016.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

*** Ancienne mention :** Lieu-dit Lustincone - RN 193 - 20620 BIGUGLIA

*** Nouvelle mention :** Immeuble IMHOTEP, ZI de Ceppe, 20620 BIGUGLIA

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 31

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL****Nouvelle Page**

SCI au capital de 1.000 €
Campo D'Elge, 20253 Patrimoine
480716356 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 10/10/2016, les associés ont décidé de transférer le siège social à **12, allée des arbousiers - Les Collines 2, 20600 Furiani**, à compter du 10/10/2016.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 32

AVIS

Par AGE du 03/10/2016, les associés de la « SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES HAMEAUX DE MUCCHIATANA », Société civile au capital de 30.489,80 EUR, Les Hameaux de Mucchiatana - Marina Di Venzolasca - 20215 VENZOLASCA, RCS BASTIA 324 743 848, ont décidé de transférer le siège social à **NICE (06300) 11 rue St François** de Paule, dans le ressort du Tribunal de Commerce de NICE.

N° 33

SCI YAN

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social transféré
Immeuble IMHOTEP, ZI de Ceppi
20620 Biguglia
534 041 975 RCS Bastia

Suivant décision de l'AGE en date du 2/05/2016, le siège social a été transféré à Immeuble IMHOTEP, ZI de Ceppi, 20620 BIGUGLIA, à compter du 2/05/2016.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

* **Ancienne mention** : Lieu-dit Lustincone - RN 193 - 20620 BIGUGLIA
* **Nouvelle mention** : Immeuble IMHOTEP, ZI de Ceppi, 20620 BIGUGLIA
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 34

KALLISTE PODIUM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000.00 €
Siège social : Résidence des îles
Le Monte Cristo, Bât C
20000 Ajaccio
803 969 781 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 03 octobre 2016 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 03/10/2016, de Résidence des îles, le Monte Cristo, Bât C, AJACCIO (Corse), à **AJACCIO (Corse du sud) 19 Rue de Wagram**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
la gérance.

N° 35

SCI SOGEPI

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social transféré
Immeuble IMHOTEP, ZI de Ceppi
20620 Biguglia
794 739 474 RCS Bastia

Suivant décision de l'AGE en date du 2/05/2016, le siège social a été transféré à Immeuble IMHOTEP, ZI de Ceppi, 20620 BIGUGLIA, à compter du 2/05/2016.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

* **Ancienne mention** : 1 avenue du Maréchal Sébastiani - 20200 BASTIA
* **Nouvelle mention** : Immeuble IMHOTEP, ZI de Ceppi, 20620 BIGUGLIA
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 36

Corsica Aero

SAS au capital de 12000 euros
Siège social : Res. Nouvelle
Corniche, BT B, 20600 Bastia
818 383 747 RCS Bastia.

L'AGE du 17/10/2016 a transféré le siège social à Lieu dit **Casaronne, chemin de Volpaghju, 20600 Furiani** à compter du 17/10/2016.

Mention au RCS de Bastia.

N° 37

MODIFICATIONS**AKUO CORSE ENERGY SOLAR**

S.A.S. au capital de 37.000 €
21, boulevard Paoli, 20200 Bastia
505 186 338 RCS Bastia

Suivant décisions en date du 10/10/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA** à compter du 10/10/2016. L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis.

N° 38

IMMOBILIERE DU SUD IMMOSUD

SARL au capital de 7622, 45 Euros
Siège social : Place de l'Eglise
4, Place de la République
20137 Porto-Vecchio
304 012 123 RCS Ajaccio

Aux termes d'un Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 Septembre 2016, Le siège social a été transféré à l'adresse suivante : **4 rue du Docteur Balesi, 20137 Porto-Vecchio** Rcs Ajaccio.

Pour Extrait.
Le Gérant.

N° 39

AVIS

Par assemblée du 10 octobre 2016, les associés de la société «**JULIA HUGO**», société civile immobilière au capital de 2000 EUR dont le siège est à Penta Village - 20213 PENTA DI CASINCA (439 415 266 RCS BASTIA), ont décidé de transférer le siège social à **L'Arancera - Ld Nigoroso - Route royale - Folelli 20213 PENTA DI CASINCA**.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 40

SAS EFFICIENT TECH

Au capital de 1000 euros
Siège social : Villa Orcéa
Lieu-dit Perterato
20212 Favalello di Bozzio

Par acte sous seing privé à Favalello di Bozzio, le 30 septembre 2016, la collectivité des Associés a nommé Monsieur NAVARRO Claude, né le 18 novembre 1978 à Bastia, demeurant à 20212 Favalello di Bozzio, villa Orcéa, lieu dit Perterato, Président de la SAS EFFICIENT TECH à compter de ce jour en remplacement de Madame MAZIERE Christelle démissionnaire.

L'article 44 nomination du Président :

* **Ancienne mention** :

Le Président de la SAS EFFICIENT TECH est Madame MAZIERE Christelle, née le 31/08/1984 à Bron, domicilié à 20212 Favalello di Bozzio, villa Orcéa, lieu-dit Perterato, pour durée illimitée.

* **Nouvelle mention** :

Le Président de la SAS EFFICIENT TECH est Monsieur NAVARRO Claude, né le 18/11/1978 à Bastia, demeurant à Favalello di Bozzio, villa Orcéa, lieu-dit Perterato, pour une durée illimitée.

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 41

**SCP MAMELLI**

Notaires
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

Société "TORNA VIGNALE"

Capital 1525,00 euros
14 Strada Suprana
20290 Vignale
RCS Bastia numéro 480 574 151

Par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 mars 2016, de la société "TORNA VIGNALE" il a été :

- décidé le transfert du siège social à **ROQUEBRUNE CAP MARTIN (ALPES MARITIMES) 06190, 170 bis Avenue de Verdun** à compter du 28 mars 2016.

L'article 5 «Siège social» des statuts est modifié en conséquence.

- constaté la démission de ses fonctions de gérant de Mr Pierre-Marie MAZZONI demeurant à VIGNALE (HAUTE-CORSE) 20290, 14 Strada Suprana à compter du 28 mars 2016.

L'article 14 «Administration de la société - Gérance» des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

Maître Vannina MAMELLI.

N° 42

AVIS DE MODIFICATION

Avis est donné de la modification de l'objet d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : "ALICOR",
FORME : Société à Responsabilité Limitée

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit FIUME D'OLMO - 20230 TALASANI

OBJET : Achats, Ventes et Poses de matériels liés au traitement de l'eau.

La Pratique de Séances d'hypnose. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 43

RCC BTP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Baragogna,
20238 Morsiglia
822 298 527 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 11/10/2016, l'associé unique a décidé :

- de retirer de l'objet social les activités d'électricité, de plomberie et de peinture et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 44

**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures
Spécialisées

ETANCHEITES BASTIAISES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Centre Commercial
de Ficabrana, 20620 Biguglia
RCS Bastia 800 229 742

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 18/10/2016 : Madame Christelle, Marie Gracieuse, Aurore NATALI née DO REGO, demeurant 17, Rue de la République, 20620 BIGUGLIA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Bruno NATALI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 45

**SCP VOGLIMACCI**

Notaires Associés
Résidence du Port, Avenue Napoléon,
B.P. 54, 20110 Propriano

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, officier public, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, le 27 septembre 2016, contenant donation de parts sociales, il a été constatée la modification suivante des statuts de la Société Civile Immobilière « SCI LISTINCAJA », immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 439 629 411, au capital de 35000 EUR, dont le siège social est à PROPRIANO (20110), Route de Viggianello :

* **Ancienne mention**

Gérance :

Madame Sylvie Marie Annonciade ADORNI, demeurant à PROPRIANO (20110), Route de Viggianello.

* **Nouvelle mention**

Gérance :

Monsieur Pierre COLONNA D'ISTRIA, demeurant à PROPRIANO (20110), Route de Viggianello.

Pour avis, Le notaire.

N° 46

MARINE 2A

SARL au capital de 7.500 €
Siège social : Résidence Parc Lucie,
Immeuble Le Fenô,
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 511 390 304

Aux termes d'une délibération en date du 14/09/2016, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée MARINE 2A a décidé à compter de ce jour :

- d'étendre l'objet social à la "Location de bateaux avec ou sans skipper, Accastillage"

- de transférer le siège social et l'établissement principal de : Résidence Parc Lucie, Immeuble Le Fenô, Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO à : **Port DE Plaisance Charles Ornano, Lot 14 20090 AJACCIO**, et de modifier en conséquence les articles 4 et 9 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 47

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2016, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Frédéric Simoni, ayant son siège social ACTI. SANTE HUMAINE, 20253 Patrimonio

Nom : Simoni

Prénom : Frédéric

Activité : Santé humaine

Date de cessation des paiements : 10 octobre 2016

Juge commissaire : Madame Sbragia, Juge Commissaire titulaire

Mandataire Judiciaire :

Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 48

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2016, le Tribunal autorise Mme Marie France Poli à poursuivre son activité et ayant son siège social rue des Piverts, 20290 Borgo

Nom et prénom : Poli Marie-France

Inscrite au RCS :

Activité : Infirmière

Date de cessation des paiements : 13 juin 2016

Juge commissaire : Madame Sbragia, Juge Commissaire titulaire

Mandataire Judiciaire :

Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes

Pour extrait : le Greffier.

N° 49

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2016, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actifs de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

L'Association Le Relais, ayant son siège social 20219 Vivario, en la personne de son Président Thierry Cambon, demeurant Casanova, 20250 Corte

Nom : Association Le Relais

Forme : Association Loi 1901

Pour extrait : le Greffier.

N° 50

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2016, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Association A Casatorra prise en la personne de son Président M. Leoni Jean-Claude, ayant son siège social Maison Services Publics, 20229 Piedicroce

Forme : Association A Casatorra, prise en la personne de son président M. Leoni Jean-Claude

Activité : Réalisation de projets visant à doter la Castagniccia d'espaces et d'outils de formation et de communication

Date de cessation des paiements : 10 octobre 2016

Juge commissaire : Madame Sbragia, Juge Commissaire titulaire

Mandataire Judiciaire :

Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 51

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2016, le Tribunal prononce la conversion de la procédure de redressement judiciaire en procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Denis Paolacci, ayant son siège social Villa Rose - 20219 Noceta

Date de cessation des paiements : 11 juillet 2016

Juge commissaire : Madame Sbragia, Juge Commissaire titulaire

Mandataire Judiciaire :

Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 52

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2016, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs à l'égard de :

La SCEA Margine, ayant son siège social Lieu-dit Gattone, 20240 Ghisonaccia

Nom : SCEA Margine

Pour extrait : le Greffier.

N° 53

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 10 octobre 2016, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actifs de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Association Comité Corse de Cyclisme prise en la personne de son Président Monsieur Lanfranchi Paul, ayant son siège social 322 Strada Vecchia, 20290 Borgo

Nom : Association Comité Corse de Cyclisme prise en la personne de son Président Monsieur Lanfranchi Paul

Pour extrait : le Greffier.

RECTIFICATIF

N° 54

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N°15 parue dans « l'informateur corse nouvelle » du 7 octobre 2016 N°6634, concernant la constitution de la SAS CORSEA PROMOTION 14,

Il fallait lire : « gérant Mr TROJANI Jean-Thomas » à la place de Mr Jean-Thomas Aux termes de l'assemblée générale du 12 septembre 2016, les associés ont décidé :

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la SARL C2C MEDITERRANEE au capital de 80.000 € ayant son siège social 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE identifié 518271739 RCS MARSEILLE, représentée par Mr Eric LUCCHINI.

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Mr Olivier CONGIO domicilié 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE.

Pour insertion légale : le Président, SARL CORSEA PROMOTION, représentée par Jean-Thomas TROJANI.



N° 55

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N°17 parue dans « l'informateur corse nouvelle » du 7 octobre 2016 N°6634, concernant la constitution de la SAS CORSEA PROMOTION 19,

Il fallait lire : « gérant Mr TROJANI Jean-Thomas » à la place de Mr Jean-Thomas **Il fallait lire :** « par acte SSP du 18/03/2016 » **et non** du 01/06/2016.

Aux termes de l'assemblée générale du 12 septembre 2016, les associés ont décidé :

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la SARL C2C MEDITERRANEE au capital de 80 000€ ayant son siège social 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE identifié 518271739 RCS MARSEILLE, représentée par Mr Eric LUCCHINI.

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Mr Olivier CONGIO domicilié 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE.

Pour insertion légale : le Président, SARL CORSEA PROMOTION, représentée par Jean-Thomas TROJANI.

N° 56

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N°18 parue dans « l'informateur corse nouvelle » du 7 octobre 2016 N°6634, concernant la constitution de la SAS CORSEA PROMOTION 20,

Il fallait lire : « gérant Mr TROJANI Jean-Thomas » à la place de Mr Jean-Thomas **Il fallait lire :** « par acte SSP du 26/07/2016 » **et non** du 01/06/2016.

Aux termes de l'assemblée générale du 12 septembre 2016, les associés ont décidé :

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la SARL C2C MEDITERRANEE au capital de 80.000 € ayant son siège social 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE identifié 518271739 RCS MARSEILLE, représentée par Mr Eric LUCCHINI.

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Mr Olivier CONGIO domicilié 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE.

Pour insertion légale : le Président, SARL CORSEA PROMOTION, représentée par Jean-Thomas TROJANI.

N° 57

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N°12 parue dans « l'informateur corse nouvelle » du 7 octobre 2016 N°6634, concernant la constitution de la SAS CORSEA PROMOTION 18,

Il fallait lire : « gérant Mr TROJANI Jean-Thomas » à la place de Mr Jean-Thomas **Il fallait lire :** « par acte SSP du 18/03/2016 » **et non** du 01/06/2016.

Aux termes de l'assemblée générale du 12 septembre 2016, les associés ont décidé :

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la SARL C2C MEDITERRANEE au capital de 80.000 € ayant son siège social 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE identifié 518271739 RCS MARSEILLE, représentée par Mr Eric LUCCHINI.

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Mr Olivier CONGIO domicilié 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE.

Pour insertion légale : le Président, SARL CORSEA PROMOTION, représentée par Jean-Thomas TROJANI.

N° 58

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N°04 parue dans « l'informateur corse nouvelle » du 7 octobre 2016 N°6634, concernant la constitution de la SAS CORSEA PROMOTION 15,

Il fallait lire : « gérant Mr TROJANI Jean-Thomas » à la place de Mr Jean-Thomas **Il fallait lire :** « par acte SSP du 18/03/2016 » **et non** du 01/06/2015.

Aux termes de l'assemblée générale du 12 septembre 2016, les associés ont décidé :

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la SARL C2C MEDITERRANEE au capital de 80.000 € ayant son siège social 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE identifié 518271739 RCS MARSEILLE, représentée par Mr Eric LUCCHINI.

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Mr Olivier CONGIO domicilié 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE.

Pour insertion légale : le Président, SARL CORSEA PROMOTION, représentée par Jean-Thomas TROJANI.

PROCÉDURE ADAPTÉE

(Montant inférieur à 418.000 € HT)

Entité Adjudicatrice

CCI2B/DC/2016.092

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur/Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : La fourniture d'un logiciel de supervision pour les équipements périphériques du Port de Commerce de Bastia

Lieux d'exécution : Port de Bastia

Type de marchés : Fourniture

Nomenclature Européenne CPV : 48 70 00 00-5 Logiciels utilitaires

Caractéristiques principales : Il s'agit de proposer une solution regroupant les fonctionnalités décrites dans le CCTP ainsi que des évolutions ergonomiques et d'utilisations.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12, 27 et 34.11°b) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015. Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'achat de ladite fourniture.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT DEMANDE PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 7 novembre 2016 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* des garanties et de la capacité économique et financière,

* des capacités techniques et professionnelles du candidat,

* de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

.../...

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- Prix : 70 %

- Délai de livraison y compris délai de mise en service : 10 %

- Valeur technique au regard des aspects techniques et de gestion et des aspects général et ergonomie indiqués dans un mémoire technique : 20 %

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2016.092

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

- D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 12 octobre 2016

N° 60


SYNDICAT MIXTE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SYNDICAT MIXTE PAYS DE BALAGNE

M. le Président du Syndicat Mixte du Pays de Balagne
n°136 ancienne mairie - 20225 CATERI
Tél : 04 95 56 28 89

Objet : Etude d'implantation, aménagement et signalétique de parcs relais et d'aires de covoiturages pour le pays de Balagne

Procédure : Procédure adaptée

Forme de marché : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

50 % : Valeur technique

40 % : Prix

10 % : Délais

Remise des offres : 18/11/2016 à 16h00 au plus tard

Objet : animations périscolaires 2016-2017 et 2017-2018 sur les bonnes pratiques et comportements écocitoyens en matière d'économies d'énergies pour le pays de Balagne

Procédure : Procédure adaptée

Forme de marché : Division en lots : oui (18 lots)

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

50 % : Projet pédagogique et moyens humains

50 % : Prix

Remise des offres : 25/11/2016 à 16h00 au plus tard

Objet : Etude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement d'une voie verte entre Calvi et l'Île-Rousse.

Procédure : Procédure adaptée

Forme de marché : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

50 % : valeur technique de la proposition

40 % : prix

10 % : délais

Remise des offres : 18/11/2016 à 16h00 au plus tard

Envoi de la publication le 12/10/2016

Retrouvez ces avis intégraux, l'accès aux dossiers sur

<http://www.pays-de-balagne.fr/modules.php?name=MarchePublic&mmg=3,264>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 17/2016**1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché :**

Syndicat Mixte de l'Abbatage en Corse
Résidence Rocade Padules
Bâtiment A1 - Route d'Alata
BP 11956 - 20700 Ajaccio Cedex 9
Tél : 04.95.32.33.12, Fax : 04.95.32.76.99,
Email : jean-pierre.giansily@smac-corse.fr

2. Procédure de passation :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, avec possibilité de négociation.

3. Objet du Marché :

Travaux de froid industriel et de création/remplacement de porte de chambre froide à l'abattoir de Cuttoli.

4. Code nomenclature :

45331230-7 Travaux d'installation de matériel de refroidissement

5. Durée du marché :

Le délai global d'exécution est fixé à 3 mois maximum à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage des travaux.

6. Caractéristiques principales :

Le Syndicat Mixte de l'Abbatage en Corse souhaite réaliser des travaux de froid industriel nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des installations de réfrigération et de menuiseries isothermiques à l'abattoir de Cuttoli. Les travaux concernent à la fois la rénovation, la mise à niveau et la modernisation des équipements afin de préparer et d'anticiper la 2ème version de la réglementation F-gaz sur les HFC, applicable depuis le 01/01/2015. Aujourd'hui, les installations de froid positif fonctionnent au R404A. Ce fluide utilisé massivement sera remplacé à l'horizon 2020 par, entre autre, le R134a. Les équipements remplacés et en particulier les réseaux frigorifiques, seront donc dimensionnés et réalisés pour assurer, sans modifications majeures, cette bascule.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Paiement conformément aux règles de comptabilités publiques, par mandat administratif dans un délai global de 30 jours, délai à compter de la date de réception de facture.

8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Certificats et attestations prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et détaillés dans le règlement de consultation.

9. Critères d'élimination des candidatures :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandées dûment remplis et signés ;
- Candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;

10. Critères de choix des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants :

- Moyens techniques et humains affectés au marché : 30%,
- Qualité des fournitures et des procédés d'exécution mis en œuvre : 30%,
- Prix des prestations : 40%.

11. Délai de validité des offres : 180 jours**12. Retrait du dossier et renseignements d'ordre technique :**

Adresse mentionnée au 1 ou téléchargé sur le site :

<https://www.achatspublicscorse.com/smac>

13. Adresse où les offres doivent être remises et renseignements d'ordre administratif : Adresse mentionnée au 1.**14. Rédaction des offres / Prix :** Les offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.**15. Date limite de dépôt des offres :** le mercredi 02 novembre 2016 à 12h00.**16. Date d'envoi de la publication :** le mercredi 12 octobre 2016.

Le Président,

**AVIS DE MARCHÉ****1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO - Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno - Tél : 04.95.32.88.32/Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>
courriel : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (Article 27 et 30.8 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)**3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ :** Rénovation d'un court de tennis - Application de résine synthétique.**4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :** Se référer au règlement de la consultation.**5 - ACCES AU DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.**6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :** Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO**Service à contacter :** Service des Marchés publics 04 95 32 88 32

Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres peuvent être adressées ou remises soit sur un support papier à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.**8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** La date limite de réception des offres est fixée au 2 Novembre 2016 - 17 h 00.**9 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION :** 13 Octobre 2016.

Pour insertion, Le Maire, Michel ROSSI.

Commune de VEZZANI**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :** COMMUNE DE VEZZANI - Mairie - 20242 VEZZANI - Tél 04.95.44.01.21 - Fax 04.95.46.11.80 - vezzani2@wanadoo.fr**2. Objet du marché :**

Travaux d'assainissement Eaux Usées
Réfection totale du réseau & réalisation d'une station d'épuration au chef-lieu
Codes CPV : 45232410-9 "Travaux d'assainissement"
45232420-2 "Travaux de construction de stations d'épuration des eaux usées"

3. Caractéristiques principales : Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :**Lot n°1 :** Réseaux (collecte et transfert)

- Interventions diverses préliminaires.
- Ouverture de tranchées principales et secondaires à l'engin et/ou à la main en toutes natures de terrains # 5030 ml.
- Ouverture de tranchées de branchements à la main en toutes natures de terrains # 700 ml.
- Enlèvement des terres impropres au remblai des tranchées et apport de matériaux de comblement en remplacement [sable, tout-venant, béton maigre] # 2400 m3.
- Fourniture et pose de canalisations d'assainissement eaux usées gravitaires principales en fonte diam. 250 mm # 80 ml.
- Fourniture et pose de canalisations d'assainissement eaux usées gravitaires principales et secondaires en PVC CR8 diam. 250, diam. 200 et diam. 160 mm # 4800 ml.
- Fourniture et pose de canalisations d'assainissement eaux usées gravitaires de branchements en PVC CR4 diam. 125 mm # 700 ml.
- Fourniture et pose de canalisations de refoulement en PVC 16 bars diam. 75 mm # 700 ml.
- Réalisation de regards de visite ou d'exploitation en béton coffré [ou utilisation de regards préfabriqués en polyéthylène] équipés de couvertures fonte # 310 u.
- Reprise, aménagement et reprofilage de la piste de la station de traitement # 250 ml
- Démolition et réfections de revêtements de sols divers # 6100 m2.
- Plus values particulières d'exécutions
- Sujétions diverses connexes.

Lot n°2 : Postes de relevage

- Terrassements et interventions préliminaires diverses.
- Reprise et reprofilage de piste existante # 400 ml
- Fourniture et installation de 4 postes de relevages préfabriqués traditionnels avec cuves de polyester armé, équipés chacun de 2 groupes électropompes auto-secourus et à fonctionnements alternatifs.
- Installation de l'ensemble des équipements hydroélectriques connexes au fonctionnement et à l'exploitation des postes [robinetteries, armoires de commande ...]
- Travaux d'aménagements et de réseaux connexes sur tous les sites [dalles béton, murets, clôtures, portails, branchements aux différents réseaux ...]
- Sujétions diverses connexes.
- Plus values particulières d'exécutions et d'approvisionnement.

Lot n° 3 : Station d'épuration

- Réalisation d'une unité d'épuration de type "filtre planté de roseaux" d'une capacité de 550 E.H. en pointe.
- Réalisation de l'ensemble des travaux préliminaires [démaquillage, terrassements généraux, etc ...].
- Réalisation de l'ensemble des travaux d'accompagnements nécessaires [voirie interne, clôtures, murets, branchements aux différents réseaux, etc ...].
- Mise en route, respect des performances garanties, formation du personnel.
- Sujétions diverses connexes.

Le candidat pourra soumissionner pour l'ensemble des lots ou bien pour le ou les lots de son choix.

4. Conditions de participation : Le candidat devra présenter des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes à l'exécution des travaux du marché conformément aux dispositions de l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.**5. Durée du marché ou délais d'exécution :**

LOT 1 : entre 5 mois minimum et 9 mois maximum

LOT 2 : entre 5 mois minimum et 9 mois maximum

LOT 3 : 8 mois maximum

6. Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivant également énoncés dans le Règlement de la Consultation.*** Lot n° 1 et 2 :** Réseaux et postes

Prix de l'offre 50%
Valeur technique 40%
Délais d'exécution 10%

*** Lot n°3 :** Station d'épuration

Valeur technique 50%
Prix de l'offre 40%
Délais d'exécution 10%

7. Procédure : Procédure Adaptée**8. Conditions de délai :**

Date limite de réception des offres : 02 décembre 2016 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci

9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 octobre 2016**10. Renseignements complémentaires :****Obtention de renseignements d'ordre administratif :**

Auprès du Maître d'Ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA

Tél : 04.95.31.16.27 - Fax : 04.95.32.29.23 - contact@cabinet-blasini.fr

Obtention des dossiers papier : Préciser dossier lots 1 et 2 ou dossier lot 3
COM AND CO - Immeuble Socopane - Rue Claude Papi - ZI Erbajolo - 20600 FU-RIANI - Tel: 06.19.89.76.53

Obtention des dossiers par voie électronique : <http://www.kleoon.com>**Envoi des candidatures et des offres**

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Le Maire,



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : MAPA MF 2016-079

L'avis implique un marché public

Objet : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE RÉPARATION MÉCANIQUE ET LOCAL DE REMISAGE POUR LE L.A.V. à AFA

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique de l'offre
30% Expression architecturale
30% Prix

Remise des offres : 10/11/16 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/10/2016

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 65

AVIS RECTIFICATIF DU 13/10/16

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678, 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2016-033-SI

Objet : Travaux de fourniture et pose de canalisation DN 800 mm en fonte ductile sur environ 660 ml en remplacement de la conduite actuelle acier sur la commune de Ghisonaccia.

Remise des offres :

au lieu de : 28/10/16 à 12h00 au plus tard.

lire : 03/11/16 à 12h00 au plus tard.

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.oehc.fr>

N° 66

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAPA-MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

POUVOIR ADJUDICATEUR : Caisse Primaire d'Assurance Maladie de La Haute-Corse, sise 5 avenue Jean Zuccarelli à Bastia.

OBJET DU MARCHÉ : Le présent avis a pour objet la consultation d'un maître d'œuvre pour des travaux d'aménagement de locaux :

- Aménagement d'un local d'accueil provisoire,
- Réhabilitation d'une partie du RDC de l'immeuble du siège de la CPAM (accueil et back office partiel).

Nature du marché : Le présent marché de services est passé selon la procédure adaptée [Articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

Lieux d'exécution du marché : Immeuble du siège à l'adresse ci-dessus et à la Halte-garagerie Principellu sise quartier de l'annonciade à Bastia.

Durée du marché : Le marché de maîtrise d'œuvre débute à sa date de notification [Décembre 2016] et se termine à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Le début des travaux étant prévu en juillet 2017 pour se terminer en décembre 2017.

Contenu des dossiers de candidature : Le candidat doit produire toutes les pièces et justificatifs obligatoires demandés dans le Règlement de la Consultation.

Critères des offres : Pour le choix des offres, il sera tenu compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de critères définis dans le Règlement de la Consultation.

Retrait du Dossier de Consultation et Renseignements :

Le dossier de consultation [DCE] et/ou renseignements peuvent être obtenus, sur demande, auprès de Thérèse DELLAPINA au 04 95 54 32 50 ou Françoise PERFETTI au 04 95 54 32 36 ou par courriel aux adresses suivantes :

francoise.perfetti@cpam-bastia.cnamts.fr
therese.dellapina@cpam-bastia.cnamts.fr

Remise des offres

Les candidats devront remettre leur pli, soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit sur place contre remise d'un récépissé, à l'adresse suivante : CPAM de la Haute-Corse/BAL - 5 avenue Jean Zuccarelli
20406 Bastia Cedex 9

Date limite de réception des offres : le 14 novembre 2016 à 15 heures, délai de rigueur.

Date d'envoi à la publication : le 18 octobre 2016.

N° 67

AVIS

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SIVOM du Cavo.

Correspondant : DYCKE benoit, Mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, tél. : 04-95-71-53-78/télécopieur : 04-95-71-49-18

Courriel : sivomducavu@orange.fr

Adresse internet : <http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com>.
Objet du marché : Réalisation de génie civil pour la mise en place de groupes électrogènes

Caractéristiques principales :

réalisation de génie civil pour la mise en place de groupes électrogènes, comprenant enduit de façade et étanchéité

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : réalisation de deux locaux de 20 m² de plancher pour mise en place de groupes électrogènes, avec toit terrasse. et remise en état de la piste d'accès.

Refus des variantes.

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 mois à compter de la notification du marché.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 07 novembre 2016 à 12:00

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAPA SIVOM 16/03

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 octobre 2016.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : SIVOM DU CAVO

Correspondant : M. DYCKE Benoit, mairie annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
tél. : 0495715380, courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr

N° 68

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi
BP 618, 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 16/FS/09

L'avis implique un marché public

Objet : Prestations ponctuelles de secrétariat.

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations

20% Valeur technique : Références et expériences similaires déjà menées

20% Valeur technique : Moyens et compétences mobilisés

Remise des offres : 03/11/16 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 18/10/2016

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.marches-publics.info>

N° 69

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi - BP 618, 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 16/PI/10

L'avis implique un marché public

Objet : Prestations de conseils juridiques, assistance et représentation en justice de l'ODARC [procédure juridictionnelle ou amiable].

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Droit public

Lot N° 2 - Droit privé

Lot N° 3 - Conseil d'Etat et Cour de Cassation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Prix des prestations

20% Valeur technique : Description des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre au besoin [modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, format des notes remises avec synthèse du problème juridique]

15% Valeur technique : Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec production de CV, expérience, identification d'une personne "référente" affectée à l'ODARC

15% Valeur technique : Présentation du cabinet [ancienneté, nombre d'avocats, nombre de dossiers traités dans le domaine du lot]

Remise des offres : 03/11/16 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 18/10/2016

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.marches-publics.info>

ICN : ANNONCES LÉGALES PROCHAINE PARUTION
28/10/2016 - N° 6637

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 70

Par jugement en date du 11/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de la :

Société Maçonnerie Tino [SARL]
Zone Artisanale de Porette
20250 Corte

Activité : Maçonnerie générale
RCS Bastia : B 794 771 253, 2013 B 410
Date de cessation des paiements :
30/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 71

Par jugement en date du 11/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

SARL M D M [SARL], 4, Avenue Jean Nicoli
"Le Nicoli" - 20250 Corte

Activité : Grande restauration - licence
1ère catégorie

RCS Bastia : B 500 722 731, 2007 B 441
Date de cessation des paiements :
11/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 72

Par jugement en date du 11/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Comboul Alexandre Sylvain Wilfried
"A L'Eau Alex Plomberie"

Groupe Scolaire - Village, 20224 Lozzi
Activité : Travaux de plomberie générale
RM : N° 803 176 478 [556.14.2B]

Date de cessation des paiements :
14/09/2016

Juge Commissaire : Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 73

Par jugement en date du 11/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Sechi Jean Luc Marcel

Rés. Pietra - Bât. B

20200 Ville di Pietrabugno

Activité : Plomberie Chauffage

RM : N°438 974 909 [263.01.2B]

Date de cessation des paiements :
11/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 74

Par jugement en date du 11/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

L'Entreprise Générale d'Electricité

"EGE" [SARL]

ZA de Corbara - 20256 Corbara

Activité : Tous travaux électrique

RCS Bastia : B 494 268 154, 2007 B 54

Date de cessation des paiements :
11/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 75

Par jugement en date du 11/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Corse Manutention [SARL]

790, Avenue de Valrose

ZA Petre Turchine

20290 Borgo

Activité : Vente et service après vente matériels de manutention neufs ou d'occasion

RCS Bastia : B/429 587 611, 2002 B 259

A fixé la durée de ce plan à 8 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 76

Par jugement en date du 11/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Prenant Patrice Gabriel

C/O Mme Baldassari

Ld Padulone

20221 Valle di Campoloro

Activité : Electricité générale, réseaux informatiques

RM : N°434 534 772 [60.01.2B]

A fixé la durée de ce plan à 6 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,

Greffiers Associés.

N° 77



AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE

CESSION DE 96 m² D'UN TERRAIN RURAL NON DENOMME SIS AU LIEU-DIT PADULE

1ère parution,

Le public est informé que le Député - Maire de la Ville d'Ajaccio, par délibération n° 2016 / 231 en date du 01/08/2016 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de cession d'une portion de chemin rural non dénommé sis au lieu-dit « Padule » au profit de Monsieur et Madame BRUNEL Jean et désigné par arrêté n° 2016/2252 en date du 20/09/2016.

Madame **Catherine FERRARI**, demeurant à Ajaccio, Villa « Inseme » résidence des îles, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera

du lundi 7 novembre 2016 au lundi 21 novembre 2016 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Direction Générale des Services Techniques du 7 novembre 2016 au 21 novembre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur au siège de l'enquête avant clôture de celle-ci, ou les exposer au commissaire enquêteur qui siégera à la Direction Générale des Services Techniques, 6 boulevard Lantivy aux dates et heures suivantes :

- le lundi 07 novembre 2016 de 09h00 à 12h00,

- le mardi 15 novembre 2016 de 09h00 à 12h00,

- le lundi 21 novembre 2016 de 14h00 à 17h00.

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions

sur 2 semaines !

BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)



120€ HT

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ jfa@corse-information.info

120 mm

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 78



F.I.F.M

1, rue Notre Dames de Lourdes
20200 Bastia

Tel : 04.95.34.84.34

BISCUITERIE L'AUTHENTIQUE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 10.000 €

Siège social : 27 Résidence

les Terrasses de Cardo, 20200 Bastia

820 589 067 RCS Bastia

Par acte unanime en date à BASTIA du 17 octobre 2016, les associés ont approuvé :

- les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Mme Davinia DURIANI, demeurant à BASTIA [20200] - 27 Résidence les Terrasses de Cardo, et ont constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

N° 79

VAGUE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : 5 Rue César Campinchi

20200 Bastia

505 322 750 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01 octobre 2016, il résulte que : Par décision du 01 octobre 2016, l'associé unique personne morale de la société VAGUE a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société VAGUE. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société VAGUE au profit de la Société TNT SERGE BLANCO, associée unique personne morale de la société VAGUE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues par le Tribunal de Commerce de BASTIA. Mention sera faite au RCS BASTIA.

Pour avis,

N° 80

SARL ALPI RH CONSEIL

SARL au capital de 2000,00 Euros
AVENUE NOEL FRANCHINI,
PARC DE LA CHENAIE, BAT F,
20090 AJACCIO
793931601 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/10/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au AVENUE MARECHAL LYAUTEY, IMMEUBLE LANNES I, 20090 AJACCIO à compter du 18/10/2016. Gérance : Madame JOELLE ALBEROLA, demeurant RES PARC DU BELVEDERE, BAT 1, 20000 AJACCIO Gérance : Madame CHRISTINA POLI, demeurant SAN BENEDETTO, LIEU DIT CARDIGLIONE, 20167 ALATA Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 81

AVIS

Constitution SSP à Pietrosella en date du 13-10-2016 de: TARSITANO. Forme: SARL . Capital: 500 Euros. Siège: Lot.U Quarcio les hameaux de Porticcio, 20166 Pietrosella. Durée: 99 ans. Gérance: Huguette Clémence Tarsitano (Burelli), Lot.U quarcio les hameaux de Porticcio 20166 Pietrosella. Objet: Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. Pose. Ferronnerie. RCS: Ajaccio.

N° 82

C.2.M.

SARL à capital variable
de 10000,00 Euros
10 cours Paoli, 20250 Corte
511469017 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/09/2016 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 01/01/2015 Nouvel objet social : RESTAURATION DE TYPE RAPIDE D'ALIMENTS ET DE BOISSONS A EMPORTER OU A CONSOMMER SUR PLACE EN ACTIVITE PRINCIPALE MAIS EGALEMENT VENTE ET TRANSFORMATION DE PRODUITS REGIONAUX CORSES EN ACTIVITE SECONDAIRE. Autres modifications : - CHANGEMENTS DES STATUTS DU 16/03/2009 Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

N° 83

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Bastia du 01/10/2015 par la SARL DFC DEVELOPPEMENT sis à Bastia 20200, Villa Rita, Quartier Giambelli, à la SARL SAVEURS DES 4 SAISONS sis à Bastia 20200, 3 rue Chanoine Colombani, d'un fonds de commerce de snack, sandwicherie, vente de boissons non alcoolisées à l'enseigne « DAY NIGHT » sis et exploité à Place du Marché, 2 rue Sébastiano d'Alzetto, 20200 Bastia, pour une durée de 17 mois à compter du 01/10/2015 a pris fin par résiliation amiable le 31 juillet 2016.

Pour avis,

N° 84
FIDAL
Société d'Avocat
955 route des Lucioles
06560 Valbonne

Par AGO du 30/06/2016, les associés de la société "ACQUAVIVA PARTICIPATIONS", SAS au capital de 1.560 euros, sise à ILE ROUSSE [20220] - BOULEVARD DE FOGATA, immatriculée au RCS de BASTIA 408 592 079, ont désigné en qualité de :
 - Commissaire aux Comptes à la Consolidation Titulaire : la société " COREVA " RCS AJACCIO 511 255 325, sise à AJACCIO [20700] - Forum du Vazzio
 - Commissaire aux Comptes à la Consolidation Suppléant : Monsieur Jacques-Pierre MEREU, domicilié à 19 Cours Napoléon 20000 AJACCIO.
 Tous deux acceptant et nommés à compter de l'exercice ouvert au 01/01/2016.

Pour avis
 La Présidence.



Restaurant le A

6 Place De L' Hotel De Ville
 20200 Bastia
 Tel. 04.95. 55.16.76

N° 85

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 30/09/2016, La SARL DFC DEVELOPPEMENT, Sise Villa Rita - Quartier Giambelli - 20200 Bastia, a donné en location gérance à la SARL L'ATELIER sise à Rés. Terra Corsa 4 et 5 - 20200 Bastia.
 Un fonds de commerce de snack, sandwicherie, vente de boissons non alcoolisées, à l'enseigne « DAY NIGHT » sise et exploité à 2 rue Sébastiano d'Alzetto, 20200 Bastia, pour une durée de 17 mois à compter du 1er octobre 2016, renouvelable par tacite reconduction.

N° 86

AGRUCORSE

S.A.R.L. au capital de 60.000 Euros
Siège social : Lieu dit Pratali, Folelli
20213 Penta di Casinca
RCS Bastia 491 856 852

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2016, l'A.G.O. a nommé en qualité de commissaires aux comptes, à compter de ce jour :
 - La SARL KALLISTE REVISION AUDIT, domiciliée : Parc Technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo 20600 BASTIA, Commissaire aux Comptes titulaire,
 - Mr Paul, Jean, Emile FLACH, domicilié : Parc Technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo 20600 BASTIA, Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices.

Pour avis, La Gérance.

N° 87

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16.10.2016, il a été constitué la Société ci-après :

Dénomination sociale :
 « JPS LONGONE »
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Siège social : Résidence Terra Marina Bancarello - 20169 BONIFACIO
Objet social : Achat, vente, gestion de tout bien immobilier
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO
Capital social : 1000 EUR, divisé en 1000 parts de 1 EUR chacune
Gérance : Mme Joséphine SERRA, épouse AMADEI, née le 24.12.1957 à Bonifacio, demeurant Résidence Terra Marina Bancarello 20169 BONIFACIO ; nommée pour une durée illimitée.

Pour Avis.

N° 88

EFFILA

SARL au capital de 200,00 Euros
Centre commercial des salines,
20090 AJACCIO
533314910 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 14/09/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 6 Bis Bld Madame Mere, 20000 AJACCIO à compter du 14/09/2016. Autres modifications : - il a été pris acte de la nomination de Madame Marie Paule DESANTI EPOUSE MORIN, demeurant 1 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 92100 NEUILLY SUR SEINE en qualité de nouveau Gérant, à compter du 14/09/2016 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Joël OLIVIERI, Gérant démissionnaire. Gérance : Monsieur JOEL OLIVIERI, demeurant LIEU DIT SANSONETTI, 20600 FURIANI Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 89

GASPARI PROPETE

S.A.R.L. au Capital de 7.623 Euros
Siège Social : Villa Marcan,
Canale di Mélo, ZI Tragone
20620 Biguglia
R.C.S. Bastia 528 752 439

L'A.G.E. réunie le 17/10/2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
 Elle a nommé comme liquidateur Mr Michel GASPARI, demeurant Villa Marcan, Canale di Mélo, ZI Tragone 20620 BIGUGLIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Villa Marcan, Canale di Mélo, ZI Tragone 20620 BIGUGLIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au R.C.S..

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 90

"SCI SETA"

Société Civile en liquidation
Au capital de 3.048,98 EUR
Siège social : 20222 Brando,
Villa Sainte Anne, Erbalunga,
N° de SIREN : 329 325 708
RCS : Bastia

AVIS DE DISSOLUTION LIQUIDATION

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2016, la "SCI SETA" susvisée, constituée pour une durée de 30 années à compter du 24 février 1984 a constaté sa dissolution de facto depuis le 23 février 2014, et a nommé liquidateur Monsieur Jean Dominique SETA, demeurant à VINCENNES [94300] 13 Avenue du Château. Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé au siège de la société devenu siège de liquidation. Dépôts légaux au Tribunal de Commerce de BASTIA,

Le liquidateur,



N° 91

PENTA CHARCUTERIE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 45.735 euros
Siège : Sorbo Ocagnano,
20213 Penta di Casinca
B 329 141 766

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 01 octobre 2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
 Elle a nommé comme liquidateur Monsieur NAVARRA FRANCOIS, demeurant Venzolasca, 20213 Sorbo-Occagnano, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Venzolasca, 20213 SORBO-OCAGNANO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

DONATION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valéry VERGEOT, notaire à AJACCIO, le 11 août 2016, enregistré au Service des Impôts des Entreprises d'AJACCIO le 7 septembre 2016, Bordereau n°2016/580, Case n°1, extrait 1037. Monsieur Ange François GIORGI, et Madame Paule France CASABIANCA, son épouse, demeurant ensemble à SERRA-DI-FERRO [20140] Cupabia.

Ont fait donation à :

Monsieur Antoine François GIORGI, demeurant à SERRA-DI-FERRO [20140] Cala di Cupabia.

Monsieur Stéphane GIORGI, demeurant à AJACCIO [20000] 7 boulevard Fred Scamaroni.

Un fonds de commerce de "CENTRE D'HEBERGEMENT DE PLEIN AIR, DE LOCATION MEUBLE, DE SNACK-RESTAURANT, ALIMENTATION" sis à SERRA-DI-FERRO [20140], Cupabia, leur appartenant, connu sous le nom commercial "CENTRE DE LOISIRS DE CALA DI CUPABIA", pour lequel Mme Paule France CASABIANCA, donateur, est immatriculée au répertoire SIREN sous le n°345.390.207.00016.

Et exploité par la société dénommée "CAMPING ET LOISIRS DE CALA DI CUPABIA", société à responsabilité limitée au capital de 27.200,00 Euros, dont le siège social se situe à SERRA-DI-FERRO [20140] C O M et Mme GIORGI Ange François, lieudit Cupabia, identifié sous le numéro SIREN 437 875 560, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés d'AJACCIO, en vertu d'un bail de location gérance suivant acte sous seing privé en date à SERRA-DI-FERRO du 2 avril 2001, enregistré à AJACCIO R.D. le 15 mai 2001, folio 73 bordereau 187/7. Ce contrat de location gérance a fait l'objet d'un avenant suivant acte sous seing privé en date à SERRA-DI-FERRO du 4 avril 2012.

Ensemble les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

La valeur estimative de ce fonds a été fixée à 360.000,00 Euros.

Jouissance : le 11 août 2016, par la perception des loyers.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, dans les formes prévues par la loi, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à AJACCIO, en l'étude de Maître Louis-Valéry VERGEOT, notaire, où domicile a été élu.

Pour unique insertion.

"S.C.I LES LILAS"

S.C.I au Capital de : 1.000 EURuros
Siège à : 13011 MARSEILLE - 10,
Montée du Collet des Comtes
482 118 916 R.C.S MARSEILLE

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1er Octobre 2016, il résulte que le siège social a été transféré à : 20245 GALERIA - Route de Calca - Lieudit Staggiolo, à compter de cette date ; les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les gérants de la société sont : Monsieur Fabien NICOLAI et Madame Fabienne VERSCHEURE, épouse NICOLAI, demeurant tous deux à : 20245 GALERIA - Route de Calca - Lieudit Staggiolo.

Pour Avis, La Gérance.

SUD TRAVAUX PUBLICS-SUD T.P.

Société à Responsabilité Limitée

Transformée en S.A.S.

Capital : 795.000 Euros

Réduit à 700.000 Euros

Siège social : Lieu-dit Masorchia

20111 Calcatoggio

R.C.S. : Ajaccio B 420 296 576

Suivant délibération extraordinaire des associés en date du 15 octobre 2016 :

- Le capital social a été réduit de 795.000 Euros à 700.000 Euros par voie de réduction du montant nominal des parts sociales.

- La société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du 1er octobre 2016.

- Monsieur Jean-Michel EMMANUELLI et Madame Patricia BONIN co-gérants, de la société sous forme de SARL ont été nommés respectivement Président et Directeur général de la société sous sa nouvelle forme, le Directeur Général ayant pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

- Les statuts de la société sous sa nouvelle forme ont été adoptés étant précisé que les cessions et transmissions d'actions sont soumises à l'agrément stipulé à l'article 11 desdits statuts.

Pour avis,

FIDAL

Société d'Avocat

955, Route des Lucioles
06560 Valbonne

AVIS DE MODIFICATION

Par AGE du 29/06/2016, les associés de la société « SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE », SAS au capital de 232.350 euros, sise à BIGUGLIA [20620] - Lieudit Alta Di Bevinco, immatriculée au RCS de BASTIA 301 193 199, ont constaté, dans le cadre de l'article L.225-248 C.Com. que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social, et ont décidé de la poursuite de l'activité.

Pour avis, La Présidence.

AVIS

Constitution SSP à Porticcio en date du 11-10-2016 de: FRANCESCHI Patrimoine. Forme: SCI à capital variable. Capital et minimum: 500 Euros. Maximum: 5000 euros. Siège: 2, Les Néfliers, Molini, 20166 Porticcio. Durée: 99 ans. Gérance: Charles-Antoine DE LIGNIERES - FRANCESCHI, 19, Hameau de Thimécourt 95270 Luzarches. Objet: Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. RCS: Ajaccio.

" 28 RUE DE L'HOTEL DES POSTES"

SCI au capital de 6.097,60 Euros

Siège : Rocca Marina - Porto Pollo

20140 Serra Di Ferro

Rcs Ajaccio 434 322 491

Suivant assemblée générale ordinaire en date du 5 octobre 2016, les associés ont décidé de proroger la durée de la société d'une année supplémentaire pour expirer le 17 octobre 2017.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le gérant.

MARINE 2A

SARL au capital de 5.000 €

Porté à 7.500 €

Siège social : Résidence Parc Lucie,

Immeuble Le Fenô,

Route des Sanguinaires

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 511 390 304

L'AGE réunie en date du 10/08/2016 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 2.500 € pour le porter de 5000 à 7500 € par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille (5.000) €

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à sept mille cinq cents (7.500) Euros

Pour avis, La Gérance.

AVIS

Suivant acte SSP en date du 07/10/2016, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale : FAN'GO**
Objet social : location, achat, vente et réparation de vélos, vélos motorisés, motocycles, scooters, quads, jet-ski, scooters sous-marins et voiturette.

Siège social : Chez Monsieur Louis SAVELLI - 15, villa Les Patios de Compo Longo - 20260 CALVI - **Capital :** 2.000 €. **Durée :** 70 ans. R.C.S : BASTIA - **Président :** Monsieur Sébastien DEFRETIN demeurant chez Monsieur SAVELLI - 15 villa Les Patios de Compo Longo à CALVI (Haute-Corse) ;

ZEDIMMO

SARL au capital de 8.000 €

Siège : Lieu-dit Giettere, 20113 Olmeto

452539620 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 29/09/2015, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS de AJACCIO.

Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia
eau de source
des montagnes corses

5G

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, fraîche ou chaude



FUNTANA CORSA

(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO

(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22.68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr



Photos Jacques PAOLI

L'ALTA SPIGA Le pain de jadis, c'est celui d'aujourd'hui

A San Ghjuvanni di Moriani, Gilles Mahinga a créé L'Alta Spiga, une boulangerie artisanale au procédé de production unique, dans un four romain à cuisson directe.

Un projet de vie qui colle à une philosophie de vie: rencontre!

Qu'un jeune couple avec deux enfants fasse le choix de s'installer dans un petit village de l'intérieur, l'idée peut comporter un brin de fantaisie. Mais, lorsque celui-ci choisit d'y créer une entreprise, et de surcroît une boulangerie à l'ancienne, cela touche au grain de folie! Mais pas de quoi atténuer le large sourire arboré par le dit boulanger, Gilles Mahinga, le corso-congolais qui a uni sa vie à Fiora, originaire de San Ghjuvanni di Moriani, le petit village du Murianincu où la cérémonie de mariage a très justement eu lieu. Facile de deviner la suite... le coup de foudre a opéré, bien au-delà du couple. Le consentement de rigueur, «pour le meilleur et pour le pire», a pris la tournure d'un défi, d'un changement radical de vie, de Paris à San Ghjuvanni di Moriani, de la métropole à la Castagniccia, du stress à la sueur du front. Ainsi est née L'Alta Spiga [l'épi des hauteurs], la boulangerie artisanale de village qui a ouvert officiellement il y a quelques jours, gérée avec un enthousiasme contrôlé et tout autant désarmant, par Gilles Mahinga: «Il y a des choix de vie qu'on n'explique pas avec des mots. Des évidences incontrôlables. Vivre à San Ghjuvanni di Moriani, au hameau de Serra, c'est sûrement le plus beau choix de notre vie. La création de la boulangerie est venue après, avec cette envie de redonner au village cette denrée précieuse et faire que le pain d'hier puisse être celui d'aujourd'hui. Cela faisait plus de quarante ans que le village de San Ghjuvanni n'avait plus senti l'odeur du pain sorti du four. Participer à cette renaissance c'est déjà une grande satisfaction. Je cherchais un métier à taille humaine, proche des gens et de l'endroit où notre famille est installée. Et me voici!».

Le projet de Gilles et Fiora Mahinga ne s'arrête évidemment pas là. Leur petite famille s'est agrandie d'un troisième enfant et leur volonté de vivre et travailler au village décuplée. Fiora donne des

cours de théâtre avec la compagnie A Calisgina, Gilles est au fournil installé au hameau de Reggetu quelques marches en contrebas de la salle des fêtes. Au bas de l'escalier, juste devant la porte de la boulangerie, une ardoise «parlemu corsu» dévoile l'autre aspect de la démarche. Purement et indéfiniment identitaire. Gilles prend soin d'y noter «pruverbi nustrali». Idem pour le nom des pains, L'olivetu [pain aux olives], U Cicculatinu [pépites de chocolat], U Spurtivu [amandes, noisettes et raisons secs] et puis les baguettes A Ghjuvaninca et A Sesamina, et le gros pain U Bisu... à base de farine de blé et levain bio. L'autre grand défi de Gilles Mahinga, faire du pain, viennoiseries et biscuits artisanaux au feu de bois, biologiques et au levain naturel, façonnés naturellement et panifiés selon la tradition, pour assurer saveur, valeur nutritionnelle et conservation. Sa boulangerie s'inscrit dans une démarche éco-responsable de réduction de déchets et de consommation d'énergie. Elle est engagée dans une valorisation de la bio-diversité, des savoirs faire ancestraux et de la langue corse. De fait, la matière première de haute qualité est issue de l'agriculture biologique, selon les critères de modes de production respectueux de la nature et des hommes. Un projet dans lequel Gilles Mahinga s'est totalement investi, évaluant l'avenir de sa petite entreprise: «Je mise beaucoup sur la communication. Le reste c'est la qualité du produit qui le fera, son intérêt nutritionnel. On est sur des produits de longue conservation. Ma plus belle réussite sera de changer les mentalités et faire que les gens retrouvent les saveurs d'antan». ■ Jacques PAOLI

Vente au fournil, sur commande, au «Mercatu de Poggio Mezana» tous les dimanches et dans les épiceries bio [La Roulotte et La Vie Claire à Furiani, Sous les Glycines à Prunelli di Fium'Orbiu, Biofée à Moriani]

www.laltaspiga.corsica - 07.82.07.61.55.

PAUL TROJANI

Obtenir un statut fiscal et faire confiance à la jeunesse



Photo DR

Les élections consulaires se dérouleront du 20 octobre au 2 novembre. Si, après 8 ans à la présidence de la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Corse, Paul Trojani s'apprête à passer le relais, il n'en continue pas moins à porter et défendre sa vision du développement économique de l'île.

Vous allez quitter bientôt vos fonctions à la tête de la CCI 2b. Quel bilan personnel faites-vous de ces années?

A titre personnel, je retiendrai l'aventure humaine, les rencontres et le plaisir que j'ai eu à travailler au sein d'une équipe d'élus et de collaborateurs. Mais ce dont je suis le plus fier, c'est du rapport très positif de la Chambre Régionale de Comptes sur notre gestion, ainsi que de la décision, que nous avons obtenue contre toute attente en 2011, de fixation du siège régional de la Chambre de Commerce et d'Industrie à Bastia alors que tous les autres sièges sont dans les capitales régionales. Je vois, à travers ces deux exemples, la reconnaissance de la qualité de notre travail.

Considérant qu'elles pèsent sur les finances de l'Etat, la Cour des Comptes a dénoncé les pratiques fiscales dérogatoires qui subsistent en Corse.

La Cour des comptes a publié un référé sur la validité juridique de dispositifs dérogatoires fiscaux appliqués ou applicables en Corse. Elle n'a pas analysé les raisons de ces dérogations ni les bénéfices de ces dispositifs sur l'économie de la Corse. Elle traduit simplement, et nous en avons l'habitude, les a priori des pouvoirs publics centraux à l'encontre de toutes les spécificités et de toutes les différences, fussent-elles justifiées. Ainsi le principe d'égalité du citoyen devant l'impôt est transformé en dogme d'uniformité de la règle fiscale, même si les citoyens sont placés dans des situations différentes et donc en rupture d'égalité. C'est un problème majeur dans notre pays. Toutes les adaptations aux réalités locales sont suspectées d'être indues ou exorbitantes: l'uniformité rassure, la différence inquiète. Si la Corse était dans une situation patrimoniale, juridique, sociale, économique, logistique, démographique... de droit commun, elle n'aurait pas plus de difficultés que les autres territoires pour rejoindre également le droit commun fiscal. Or chacun sait, ou devrait savoir, que nous en sommes plutôt éloignés.

Bien des mesures ont été tentées pour la Corse - dont en 1996, la «zone franche» voulue par Juppé. Vous vous positionnez pour «un vrai statut fiscal et social». Comment imaginer ce statut, ses contours et les effets escomptés?

La Zone Franche a été et reste pour tous les observateurs avertis un formidable outil qui a permis la remise à niveau de l'ensemble de l'économie insulaire. Ses effets se sont dorénavant dissipés et le crédit d'impôt qui lui a été substitué n'a pas eu la même efficacité globale, même s'il a présenté des aspects positifs pour une partie des opérateurs économiques. Le futur statut fiscal devra conjuguer deux approches si l'on souhaite lui conférer une efficacité réelle et un effet de boost sur l'économie et donc l'emploi: un allègement des charges et particulièrement des charges sociales, conjugué à une incitation aux entreprises qui investissent, se modernisent et se projettent dans l'avenir. Le travail en cours à la CTC, à ce propos, est loin d'être dénué d'intérêt.

Dans le contexte économique et constitutionnel français actuel, pensez-vous qu'il puisse être mis en œuvre?

Personnellement, dans le court terme, j'en doute. Il suffit, pour s'en persuader de relire le référé de la Cour des Comptes dont nous venons de parler. Cependant, les réformes ne naissent pas de la résignation et il faut travailler, proposer, délibérer et soutenir l'action de lobby que doit porter la CTC et la prochaine Collectivité Unique en direction des pouvoirs publics centraux. Le contexte national n'est pas éternel. De mon point de vue, sa rigidité ne pourra résister longtemps à une époque où la mondialisation des échanges, la révolution numérique, la nécessité constante de s'adapter aux mutations vont conduire à une plasticité, une nécessaire agilité sur le terrain, et donc à des cadres juridiques et fiscaux beaucoup plus flexibles. A nous d'y trouver notre place.

Il y a à la fois en Corse des entreprises performantes et un taux de chômage record. Or les chefs d'entreprises font quasiment tous la même remarque: «Nous ne trouvons pas ici tout le personnel qualifié». Quelle pourrait en être l'origine de ce phénomène? Un déficit d'employabilité de nos jeunes?

La principale origine est simple: un jeune résident ne peut construire facilement sa vie professionnelle et familiale sur la base d'un emploi saisonnier alors qu'un jeune travailleur allogène saisira plus facilement ce qu'il considère comme une opportunité momentanée. Nous devons continuer à travailler sur le CDI saisonnier annualisé, la polyactivité,

la formation sur les métiers en tension et l'encouragement aux entreprises qui s'inscrivent dans ces parcours, et elles sont nombreuses le souhaiter. Il n'y a pas de fatalité: le développement de l'activité économique doit impérativement se traduire par un développement de l'emploi durable sinon la société s'affaiblit au lieu de progresser et croyez-moi, aucun commerçant ni chef d'entreprise ne le souhaite.

La CCI met en place des formations. Qu'attendriez-vous des autres instances (Education Nationale, Université...)?

Un axe majeur sur lequel nous devons insister tous ensemble, au-delà de l'adaptation de nos formations aux besoins actuels et futurs de notre économie, c'est l'alternance, l'apprentissage. La formation doit à tout prix évoluer vers l'interaction des parcours entre les modules académiques ou théoriques et l'expérience pratique, la mise en contact réelle et directe de nos jeunes le plus tôt possible avec la réalité du monde professionnel. L'exemple allemand est à ce titre une référence que nous devons adapter et transplanter de la manière la plus large possible, des CAP jusqu'aux diplômes d'ingénieurs.

Depuis plus de 30 ans une question revient en boucle: «Quelle économie pour la Corse?». Si vous pouviez rêver de la solution miracle, que verriez-vous?

Il n'y a pas de miracle en économie, il y a des femmes et des hommes qui travaillent dur, prennent des risques, investissent, innovent et créent de la valeur. J'observe que les nouvelles générations de commerçants et d'entrepreneurs se réunissent, travaillent ensemble et dépassent leurs horizons personnels pour conjuguer leurs forces. C'est certainement une clé majeure pour l'avenir. La seconde clé est dans doute à rechercher dans la confiance que nous devons investir dans notre jeunesse et dans son orientation vers les métiers du commerce, de l'économie marchande. Dans un environnement qui deviendra de plus en plus complexe, multipolaire et mondialisé, les jeunes Corses ont une carte à jouer. Ils ont des dispositions culturelles et historiques particulières pour évoluer dans les environnements multiples et changeants. Puis ils sont au sein de l'Europe, au cœur de la Méditerranée, au balcon d'une des plus puissantes économies de la planète. Aidons-les à y prendre la part qu'ils méritent.

Que souhaitez-vous ajouter?

Un mot pour exprimer la déception et mes regrets de n'avoir pas observé d'évolution dans le projet pourtant crucial du Grand Port de la Carbonite. Ce n'est pas faute, pour la CCI, d'avoir essayé de pousser, convaincre, expliquer et argumenter. Mais comme toutes les évidences, ce projet semble désespérément échapper à la compréhension des pouvoirs publics. Pourtant un nouveau port moderne, adapté aux contraintes de la multi modalité, du développement durable, de la sécurité et des nouvelles tailles des types de navires est une évidence pour notre île si elle veut se tourner vers l'avenir, comme il est évident que le site actuel - requalifié pour accueillir dans son bassin grande plaisance et croisière et sur les terre-pleins des parkings de centre-ville - est une aubaine pour créer de la valeur économique, décongestionner la circulation et le stationnement à Bastia. Une formidable opportunité pour tourner la ville et l'agglomération vers une autre histoire. Alors que les principaux obstacles, les aspects environnementaux et financiers sont traités et bien traités, on tergiverse encore. J'observe que dans le même temps le projet de Calais, qui a démarré en même temps que le nôtre, a vu sa première pierre posée la semaine dernière par le Président de la République. Ici on s'interroge encore et toujours sur l'intérêt de développer nos aménagements, sur l'intérêt de développer tout court... ■

Claire GIUDICI

« Toutes les adaptations aux réalités locales sont suspectées d'être indues ou exorbitantes : l'uniformité rassure, la différence inquiète. »



Insectes sur liste rouge...

Mais pas aux abonnés absents!

La biodiversité est en péril, et les insectes, particulièrement les papillons, libellules et zygènes, sont parmi les espèces en première ligne.

Le 12 octobre à Corte, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) faisaient le point sur les projets des listes rouges régionales et des Plans régionaux d'action consacrés aux insectes.

Savoir +
<http://odonates.pnaopie.fr/plans-regionaux/corse/>
<http://maculinea.pnaopie.fr/plans-regionaux/corse/>

Une crise générale de la biodiversité frappe la planète, et notre île n'est pas épargnée. En effet, rappelle Agnès Simonpietri, présidente de l'OEC, «la Corse, véritable niche de biodiversité, bénéficie d'un statut particulier». Entourée par la mer, donc censément protégée... et pourtant fragile. D'autant que nous «entrons dans la 6e crise massive d'extinction» dit Marie-Cécile Andrei-Ruiz, entomologiste et responsable de l'unité Observatoire conservatoire des insectes de Corse [Oci] à l'OEC. En cause, explique-t-elle, le développement humain, «nous et nos activités», avec notamment l'augmentation des flux de marchandises qui, conjuguée à des comportements peu responsable de consommation et de gestion, favorisent l'arrivée d'espèces invasives, facteur le plus important de disparition des espèces. Par ailleurs, qui dit transport dit réchauffement, donc pollution. Et, reprend Marie-Cécile Andrei-Ruiz, certaines espèces – comme les papillons de jour ou encore les libellules – «étant polluosensibles, l'augmentation des émissions fragilise leur milieu de vie», induisant leur extinction lente mais certaine. A cela vient parfois s'ajouter le phénomène du braconnage, qui est par exemple préoccupant s'agissant du *papilio hospiton* ou Porte-queue de Corse, un papillon strictement endémique à la Corse et la Sardaigne, dont la rareté suscite la convoitise des collectionneurs et donc des pratiques commerciales d'autant plus déplorables que *papilio hospiton* est inscrit dans les conventions de Whashington et de Berne. Aussi, lorsque l'OEC a réalisé l'exposition Entomofolie's, consacré aux insectes de Corse et d'ailleurs, un soin tout particulier a été apporté à ne pas sombrer dans «les comportements que nous condamnons»: les «vrais» insectes exposés proviennent d'élevage et non d'un prélèvement en milieu sauvage, et les espèces en voie de disparition qu'on peut y admirer sont des reproductions soigneusement réalisées.

Depuis plusieurs décennies, des dispositifs favorables à la conservation de la biodiversité et des insectes, tels que les listes rouges régionales



Papilio Hospiton

Phengaris arion



REPÈRES

Lestes Macrostigma

CES AILES FRAGILES

Plus connus sous le nom de libellules, les odonates se rencontrent dans une grande variété de milieux naturels, parfois même très éloignés de leurs zones humides natales, notamment chez les espèces migratrices. Ils sont particulièrement sensibles aux nombreuses atteintes pouvant impacter les écosystèmes et dont la plupart ont une origine anthropique (comblement des zones humides, pollutions, fermeture des milieux, drainage...). A cela vient s'ajouter des introductions récentes d'espèces invasives de poissons et écrevisses, prédateurs des larves d'odonates. En 2009 et 2010 on signalait déjà que 15% des libellules européennes et 19 % de celles du bassin méditerranéen étaient considérés comme menacés de disparition.

Les Maculinea sont des papillons de jour bleus, dont le cycle de reproduction nécessite l'interaction de plusieurs espèces hôtes - plante mais aussi fourmi - ce qui les rend très vulnérables à toute modification de leur habitat comme aux perturbations impactant leurs hôtes. Aujourd'hui toutes les espèces du genre Maculinea sont protégées sur le territoire national et menacées dans l'ensemble de l'Europe. ■ EM

d'espèces menacées et les Plans régionaux d'actions (PRA)s ont fait leurs preuves. Et les PRA font aujourd'hui l'objet d'une adaptation et mise en œuvre régionale par l'Ocic, à la demande et avec la collaboration la Dreal de Corse. Pourquoi cette attention toute particulière pour les insectes? D'abord, parce qu'ils sont «la première biomasse animale, et surtout car ce sont de véritables indicateurs, très efficaces, de l'état de conservation des écosystèmes terrestres» précise Marie-Cécile Andrei-Ruiz. Ce sont aussi, ajoute-t-elle, «des espèces parapluie»: en protégeant une espèce menacée et son habitat, on «protège par ricochet toutes les autres qui y vivent aussi», l'objectif étant de «multiplier les zones protégées tout en respectant l'activité humaine». D'où l'intérêt des listes rouges, souligne Cyril Berquier, entomologiste et membre de l'Ocic: ce «dispositif mis en place par l'union internationale de protection de la nature [UICN], visant à établir des zones protégées après avoir fait un état des lieux, permet d'identifier les menaces et les risques d'extinction pour les espèces. Cet outil mise aussi sur la sensibilisation à la problématique environnementale» tant auprès du monde politique que du grand public, ce dernier étant le principal moteur de tout changement profond. Depuis 2014, les insectes de Corse ont fait l'objet de 3 projets de listes rouges régionales, autour des groupes pour lesquels les connaissances sont parmi les plus avancées au niveau régional: les libellules, papillons de jour et zygènes. Dans le cadre de ces travaux, spécialistes, naturalistes amateurs et grand public ont été mobilisés afin de produire les milliers de données d'observation nécessaires à l'élaboration des listes. Les travaux menés par l'OEC, présentés aux comités d'experts réunis pour l'occasion, montrent qu'environ 15% du peuplement insulaire apparaît aujourd'hui menacé, et nécessite des mesures de conservation adaptées.

Les PRA, eux, sont des documents visant à définir les actions nécessaires à la conservation et la restauration des espèces les plus menacées, autour de 3 axes: connaissance, conservation et sensibilisation. Ils visent donc à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à leur restauration ou celle de leur habitat, informer les acteurs concernés et le public et faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et les politiques publiques. Il en existe 2 mis en œuvre en Corse depuis 2013, l'un portant sur les Maculinea, et l'autre sur les odonates. Dans ce cadre, un total de 20 espèces font l'objet d'actions opérationnelles et ciblées, mises en œuvre partout sur l'île. Parmi les menaces identifiées, l'usage des pesticides, substances très volatiles qui impactent énormément des insectes comme les abeilles ou les papillons. Heureusement, note Agnès Simonpietri «les viticulteurs et les agriculteurs corses sont dans leur majorité convaincus de l'intérêt d'en diminuer l'épandage». Reste à «sensibiliser les particuliers» pour les inciter à ne pas abuser de ces produits vendus librement en grandes surfaces.

Le péril, dit encore la présidente de l'OEC, «se situe également sur les zones humides, et à ce moment-là, il revient aux communes et à la collectivité de s'en occuper, de les protéger pour préserver ce patrimoine. La situation est déjà amorcée, notamment avec les réserves naturelles. La liste rouge donne une alerte sur les insectes auxquels il faut faire attention, en complément à ce qui se fait déjà et ce qu'il faut développer (...) une réserve naturelle de montagne va voir le jour, afin de sauver les espèces endémiques, un capital de biodiversité remarquable. Tout cela fonctionne dans un équilibre naturel très fragile et il serait dramatique qu'il s'effondre.» ■

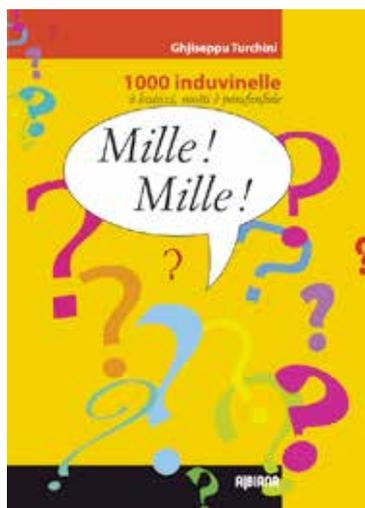
Timothy LEONCINI



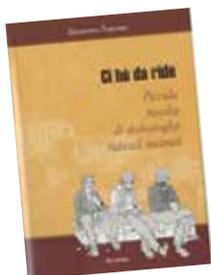
LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

Écrire aujourd'hui le rire et l'humour



Ghjiseppu Turchinu
Mille! Mille!
Albiana 2013



Parmi les personnalités diverses et variées que le jury du prix Grossu Minutu a distinguées, il en est une qui illustre remarquablement cette veine spirituelle anciennement ancrée dans notre île : il s'agit de Ghjiseppu Turchinu. Car il a su allier à son goût particulier pour ce domaine la volonté de s'inscrire durablement dans cette lignée en publiant des ouvrages qui non seulement ont été bien accueillis mais ils constituent incontestablement aujourd'hui une œuvre de réel intérêt. Ce professeur de corse parfaitement bilingue a donné en effet en 2006 un premier opus intitulé *Ci hè da ride*, petit recueil de «*staltvatoghji ridiculi nustrali*» : d'emblée son lecteur a été agréablement surpris par la richesse des éléments rapportés émanant de plusieurs sources microrégionales ; puis au fur et à mesure de son exploration, il a pu aussi se rendre compte de l'acuité des choix opérés autant que de la manière riieuse et savante avec laquelle l'auteur présentait sa récolte. Aussi le prix littéraire de la région lui a-t-il été très justement décerné cette année-là.

En 2010 paraissait *Rise à Tambate* qu'on peut présenter sous le titre «*Rires à foison*» dont le projet, si nous traduisons du corse, se déclinait ainsi : témoigner avec ferveur, fortifier la langue, incarner des personnages, dépeindre des lieux, inventer des moments, imaginer des lendemains, bref, transmettre et remodeler sa propre culture. C'est en effet sur ces principes de réflexion que s'est développée chez l'auteur l'idée d'une nouvelle livraison en complément du premier volume : d'où abondance de beau vocabulaire, rare et parfois oublié, jugements soigneusement pesés, sans excès d'érudition explicative mais précisions utiles et malicieuses sur de menus aspects culturels qui dévoilent par petites touches des pans entiers du sens historique et social de la vie insulaire de toujours.

Le troisième volet du triptyque, *A' panza in terra*, a été publié en 2015 : il s'agit d'un ensemble plus important qui, partant du Sermanu des origines, puise à une vingtaine d'autres régions ou villages de l'île, recueillant la fine fleur d'histoires rapportées dans leur saveur initiale. Avec cette pincée de sel qui confère tout son relief à ce type de repas de fête, car c'est à une fête aux mets les plus distingués du vieil esprit local, dans la lignée des grands anciens, que le lecteur est invité. S'il ne saisissait pas immédiatement tout, des notes de bas de page l'y aideront : l'auteur est un pédagogue qui sait où le petit coup de pouce devient nécessaire pour que la leçon soit bien comprise. Le livre tout entier s'inscrit alors sous le signe d'une leçon, leçon de vie qui recommande aussi de considérer chaque fait du quotidien avec le sourire. Conseil précieux ce Carpe diem sans oublier toutefois que pour mieux cultiver son jardin, fût-il philosophique, il ne faut pas oublier arrosage et fumure sans lesquels toutes les bonnes dispositions seraient inopérantes.

Le recueil *Mille! Mille!* [2013] est un peu différent des trois autres : ceux-là avaient été organisés autour de l'anecdote désopilante, prose débridée où étaient enfilés comme des perles, dit l'auteur, un ensemble de procédés mêlés d'habillage du récit burlesque : jeux sur les mots, détournement de proverbes, exploration des champs sémantiques et lexicaux, multiplicité des usages... Ici, les éléments révélés sont du même tonneau mais on y tente de tirer profit au mieux de «*l'énorme potentiel de la mécanique linguistique*» en utilisant les formes habituelles du métalangage parmi lesquelles le calembour, la contrepèterie, la paronymie : «*1000 induvinelle à bisticci, motti è parafanfulu*» (devinettes, avec calembours, plaisanteries et bons mots). Il s'agit d'un jeu littéraire dès l'instant qu'il impose une certaine distanciation (que ne permet pas aussi facilement l'oral) et surtout le plaisant effort de chercher la solution des devinettes, de découvrir la mise en place de chaque stratagème, la subtilité des associations d'idées, les antonymies, les références historiques ou culturelles indispensables en une sorte de pataphysique capricieuse. Mais l'esprit demeure attentif à chaque signal linguistique, venu du signe graphique, du son ou de l'esprit. Nous parlons bien d'une œuvre littéraire dans sa complexité et ses plaisirs mêlés. ■

AJACCIO

■ MARC BENSIMON

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.
 ☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ NADINE ASTRUCH

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.
 ☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

■ VINCENT MILLELIRI

Jusqu'au 29 octobre. Galerie Aux arts, etc.
 ☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Réalisés à l'encre, au feutre, au fusain ou à la mine, une série de dessins oniriques dans lesquels Vincent Milleliri superpose et enchevêtre volontiers les formes et les figures et où chaque trait semble amorcer un mouvement sans limite.

■ 1939-1986

Du 25 octobre au 3 novembre. Espace Diamant.
 ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr/

Mise en abîme par l'objet d'un travail sur le réel à la manière des surréalistes, l'exposition résulte de la rencontre entre deux artistes, deux générations, deux styles : le peintre Louis Schiavo, né en 1939 et le plasticien André Perfetti, né en 1936.

■ MARCHINI/MARTINETTI

Du 25 octobre au 9 novembre. Locu Teatrale.
 ☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Le peintre Pierre-Paul Marchini tend à ce que, à travers ses toiles « les gens cherchent et trouvent leur propre lumière intérieure ». Adrien Martinetti, plasticien et street-artist, base l'essentiel de son travail « sur l'individu et sa place dans notre société ». Le 25 octobre, 18h, réalisation d'une œuvre en direct.

■ VITALBA

Le 25 octobre, 20h30. Espace Diamant.
 ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Vitalba transmet le message d'un patrimoine inestimable et menacé. Aux chants profanes et sacrés de la tradition corse s'ajoutent des polyphonies plus récentes, créées par des groupes corses contemporains, ainsi que qdes chants issus de pays voisins ou plus lointains.

■ JAKEZ ORKEZTRA

Le 28 octobre, 21h. L'Aghja.
 ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Héritier de Brassens et Brel tout autant que des Négresses Vertes ou de Pigalle, le Jakez Orkeztra s'autorise toutes les dérisions, tous les détournements et donne toute sa mesure en live : du texte riche, du son dense et de l'énergie à revendre.

■ ELGARREKIN

Le 29 octobre, 19h30. Eglise St Roch.
 ☎ 04 95 51 53 03 & choeurelgarrekin.fr

Ce chœur masculin, dont le nom signifie « Ensemble » a pris sa forme actuelle en 2000. Dirigé par Céline Ladeveze-Duffoir, il propose un répertoire mêlant chants sacrés et populaires, en basque, mais aussi en espagnol, italien, russe et allemand.



● CORSICA.DOC

Jusqu'au 23 octobre. Cinéma Ellipse & Espace Diamant.
 ☎ 06 13 21 39 87 & www.corsicadoc.fr

Le festival du film documentaire fête ses 10 ans en musique, avec une sélection de portraits de musiciens. Et une compétition Nouveaux Talents, sur des thèmes tels que l'exil, la migration, la guerre, l'amitié ou l'art.

BASTIA

■ BATTISTELLE

Jusqu'au 28 octobre. Centre culturel Una Volta.
 ☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

L'exposition présente les gravures de l'illustratrice Marine Rivoal pour Battistelle, ouvrage-jeunesse consacré aux filastrocques de Ghjuvanteramu Rocchi et pour Cui Cui et Trois petits pois, parus aux éditions du Rouergue.

■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.
 ☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports -pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

■ PAYSAGES MÉDITERRANÉENS

Jusqu'au 26 novembre. Centre culturel L'Alb'Oru.
 ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

De Vasco Ascolini à Ange Tomasi en passant par Dominique Degli-Esposti et Maddalena Rodriguez-Antoniotti, les œuvres d'une vingtaine de photographes, issues de la collection du Centre méditerranéen de la photographie.

■ DE CÉPAGE EN HÉRITAGE

Jusqu'au 10 novembre. Institut régional d'administration.
 ☎ 04 95 32 87 00

Habitants d'Aleria, les photographes Laetitia Fantin et Jean-Luc Ribouchon, sensibles à l'héritage de la viticulture qui a connu son apogée dans les années 70, invitent à faire un bond dans le passé à travers une quarantaine de clichés d'exploration urbaine.

BONIFACIO

■ MARIA GENTILE

Le 22 octobre, 21h. Espace St Jacques.
 ☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio-mairie.fr

En 1769, peu après la défaite de Ponte-Novu, 5 jeunes gens sont exécutés et laissés sans sépulture. Au péril de sa vie, bravant les interdits, Maria, la fiancée de l'un d'entre eux, va enterrer son bien-aimé. Une pièce de Marie Ferranti.

■ ALBA

Le 27 octobre, 21h30. Eglise St François.
 ☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Depuis près de dix ans, Alba renoue avec une tradition instrumentale quelque peu oubliée, n'hésitant pas à la faire évoluer vers un mode plus contemporain, tout en conservant l'héritage des voix polyphoniques.

■ CONCERT LYRIQUE

Le 29 octobre, 21h30. Eglise St François.
 ☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Concert lyrique de fin de stage des élèves de l'école de musique, encadrés par la mezzo-soprano Odile Descols. Entrée libre



CORTE

■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.
 ☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ CHJAM'É RISPONDI

Le 21 octobre, 18h. Musée de la Corse. ☎ 04 95 45 25 45

Le Musée de la Corse et son secteur médiation culturelle organisent une rencontre autour de l'art des joutes poétiques improvisées avec les chanteurs poètes de l'île et la participation de l'Associu di u chjam'é risponti. Entrée libre.

PIGNA

■ ZAMBALLARANA

Le 25 octobre, 21h. Auditorium.
 ☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Depuis 1997, ces saltimbanques chanteurs et musiciens, explorateurs de singuliers mélanges, font danser les mots et les sonorités corses, réinventent les modes et invitent à la fête

PROPRIANO

■ APRÈS LA PLUIE

Le 22 octobre, 21h. Théâtre.
 ☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

Les employés et dirigeants d'une multinationale se retrouvent sur le toit d'un building pour fumer en cachette, mais aussi rêver, draguer, se défouler, régler des comptes. Et scruter le ciel, guetter l'arrivée de la pluie qu'on attend maintenant depuis 2 ans.

■ OUVERTURES

Jusqu'au 1^{er} novembre. Bibliothèque municipale.
 ☎ 04 95 23 35 89

Julie Milanini-Mongiati présente sculptures et gravures récentes, témoignant d'une recherche du mouvement au travers de formes mi-végétales mi-animales, en train de s'ouvrir, en croissance ou en « mue ».

■ DON GIOVANNI

Le 22 octobre, 18h 55. Centre culturel communal
 ☎ 04 95 79 99 95

Retransmis en direct depuis le Metropolitan Opera de New York, un des plus célèbres opéras de Mozart. Avec Simon Keenlyside [Don Giovanni], Hilda Gerzmava [Donna Anna], Adam Plachetka [Leporello], Kwangchul Youn [Le Commandeur]. Direction musicale : Fabio Luisi.

■ ARCADIAN

Le 27 octobre, 21h. Centre culturel communal
 ☎ 04 95 79 99 95

Jérôme, Florentin et Yoann: trois potes de galère devenus colocataires, trois chanteurs et musiciens qui ont fondé leur groupe et se sont fait connaître en 2015 via les réseaux sociaux, avec une reprise a capella de Take me to Church.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU

■ JAKEZ ORKEZTRA

Le 22 octobre, 21h. Salle Cardiccia.
 ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Une violoniste, un guitariste, un contrebassiste, un batteur et une liberté musicale totale. Accueilli en résidence-crédation par Anima au printemps dernier, le groupe revient comme promis présenter son nouveau set.



**agIR
PLUS**

L'HIVER APPROCHE, PENSEZ
À RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

**ISOLEZ VOS COMBLES
POUR 5€ LE M²***

CE SERAIT UN COMBLE
DE NE PAS EN PROFITER !



Retrouvez les modalités de l'offre sur corse-energia.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

*Prix moyen calculé pour la pose de 100m² d'isolant dans des combles perdus - Déductions crédit d'impôt et aide Agir Plus incluses.